

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 31 MAI 2022

Rapport moral du Président

Rapport d'activité 2021

Les instances du CREAI

Rapport d'orientations 2022



ACTIVITÉ 2021

en quelques chiffres

1547

participants aux formations



90 participants à la cérémonie de remise des diplômes



32 diplômes



23

réunions de commissions régionales

et 263 participants



361

jours de formation/appui







45 552

kilomètres parcourus

9551



549 offres d'emploi diffusées

66

adhérents au CREAI 366

contribuants au fonctionnement du CREAI 331

personnes en situation de vulnérabilité formées dans le cadre de démocratie en santé 54

aidants familiaux de personnes avec autisme formés

résenté par Jacques NODIN
ES INICTANCES DI CREAL
LES INSTANCES DU CREAI
Composition du Conseil d'Administration l'implication dans les instances de la fédération des CREAI - ANCREAI
Représentations, mandats du CREAI et participation à des groupes de travail
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021
Présenté par Mathilde BIBOUDA, Directrice
ntroduction Faits marquants de l'année 2021
tudes
Recherche : les acteurs du social et du médico-social aux prises avec la crise générée par le Covid-19
Actions
Animation de la réflexion en région Les 12 commissions régionales
ormations, appuis méthodologiques et conseils aux acteurs
Le développement de l'offre de formations et d'appuis méthodologiques Les réalisations suite à appels d'offre
Les réalisations en lien avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté Les actions faisant suite à l'étude portant sur le maintien dans le logement
ordinaire des personnes présentant des troubles psychiques Les actions partenariales
nformations
L'annuaire régional des structures sociales et médico-sociales
Les publications via le Bulletin d'Informations
Le site internet Les offres d'emploi
Le conseil aux acteurs et la participation à divers groupes de travail
La démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations
La vie associative du CREAI
es ressources du CREAI
Les ressources humaines et techniques
L'équipe du CREAI en 2021 Les ressources financières
Les ressources infuncieres



RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Présenté par Jacques NODIN

Nous voilà réunis en Assemblée Générale du CREAI Bourgogne Franche-Comté et nous allons reprendre nos habitudes, rapport moral oblige, il faut coucher sur le papier quelques idées...

D'abord nous sommes très heureux de nous retrouver en présentiel à la MSH de l'Université. Merci à vous de vous être déplacés et à la MSH de nous accueillir.

Nous sommes à quelques jours de l'échéance présidentielle et nous connaissons l'impensable, une guerre en Europe. Une guerre avec ses cortèges de morts, de destructions. Une guerre qui inquiète car celui qui l'a lancé apparaît capable de tout : la destruction, la mort sont pour lui des dommages collatéraux qui ne pèsent pas par rapport à sa finalité : le retour du grand empire russe.

Dans ce premier quart de siècle, nous avons connu Trump, Bolsanaro, Orban, Poutine et autres dictateurs... Et même chez nous, des tentatives d'un discours populiste ou complotiste se développent.

La liberté si chèrement acquise pendant et à la sortie de la Seconde guerre mondiale dans le programme du CNR serait-elle encore un ciment de notre société si des populistes venaient au pouvoir ?

Et alors que dire de la reconnaissance pleine et entière de la citoyenneté des personnes en situation de vulnérabilité?

Au regard de certaines déclarations j'en doute...

Bon redevenons positif et constructif...

Je voudrais tout d'abord dire en votre nom un grand merci à Mathilde, la Directrice du CREAI, aux Conseillers techniques, au pôle administratif et à notre agent d'entretien. Ils constituent une équipe solide, professionnelle et qui permet au CREAI de se développer. Si nous sommes reconnus, c'est grâce à cette équipe qui s'est agrandie cette année avec l'arrivée de 3 nouveaux conseillers techniques : Sonia KRUGER, Arnaud SENNEPIN et Lucile AGENOR.

Un grand merci à toutes et tous les participants à nos commissions, groupes de réflexion ou d'actions, comités de pilotage. C'est eux qui font des analyses, des sujétions ou propositions... Merci sans elles et eux pas de CREAI. Nous sommes là dans le participatif actif. Si certains doutent du rôle du CREAI, pour ma part, je vois dans ces participations la reconnaissance du rôle de coordination du CREAI, de la mise en valeur de notre capacité d'écoute et surtout la confirmation de notre rôle de « lieu tiers » prévu dans notre cahier des charges national.

Un grand merci également aux membres du CA et du Bureau, actrices et acteurs essentiels dans la définition de nos actions, de nos positions et qui répondent toujours présents pour développer notre fonctionnement démocratique. J'en profite pour remercier Monsieur LACOUCHE qui nous représente au CESER BFC.

D'autre part, nous avons commencé la mise en œuvre de notre CPOM. Il s'agit d'un chantier capital pour le futur. Ce CPOM, je tiens à le dire, fait le tour de la France comme modèle. L'ARS, son directeur général et ses équipes et notamment Mme MAINY, ont su répondre à nos demandes et ainsi favoriser des actions stratégiques pour les établissements et les personnes concernées, dans le prolongement d'études notamment et en cohérence avec le PRS 2 et Schéma régional de Santé. Nous nous félicitons également de nouer des liens de plus en plus étroits avec le Conseil Régional, dans le cadre d'Access'VAE mais aussi de l'aide à l'investissement dans nos nouveaux locaux, avec les Conseils départementaux et notamment les responsables de l'ASE, mais aussi avec le Haut-Commissaire à la lutte contre la Pauvreté, M. TUBUL, qui nous renouvelle chaque année sa confiance dans le cadre d'appels à projets.

Mais sous quel angle abordons-nous la mise en œuvre de ces différentes actions et du CPOM?

Le Secteur de la Santé (sanitaire, médico-social et social) est en grande mutation.

Quels sont les enjeux?

Ils se basent sur la mise en œuvre de l'autodétermination des personnes en situation de vulnérabilité. Cette population nécessite une certaine prudence quant à sa définition, ses contours et les personnes concernées tant leurs problématiques, leurs besoins, leurs aspirations peuvent être de nature différente.

La France est le pays des Droits de l'Homme. Depuis la Révolution, la société a voulu reconnaitre les Droits et Devoirs de chacun de ses membres. Néanmoins, ces Droits et Devoirs n'ont pas la même portée pour les personnes en situation de vulnérabilité du fait notamment d'une maladie, de leur âge, de leur situation financière, sociale et familiale. Par ailleurs, la protection sociale s'est bâtie autour du précepte que les « personnes en situation de vulnérabilité pourraient ne pas être en capacité de choisir pour elle mêmes et de comprendre la société (ses codes) dans laquelle elles vivent ».

La Société a pris l'habitude de les protéger pour « nous protéger », de réfléchir à leur place, d'émettre des solutions sans les consulter, « pour leur bien », « pour aller plus vite », de les extraire du monde réel pour les maintenir « sous cloche ». Ils sont à l'intérieur de « murs » alors que ce que nous devons faire, avec eux, c'est de leur proposer de vivre « hors les murs », en les aidant à découvrir la vie telle quelle est.

Cette situation a conduit à les marginaliser et la société, qui ne voulait plus les apercevoir, était bien heureuse de pouvoir les cantonner dans un rôle de sous-citoyen. Ils n'étaient visibles qu'aux moments des mobilisations pour des œuvres de charité ou des appels aux dons, emprunts de compassion et de bienfaisance. Il fallait construire la Société sur des images positives fortes pour dépasser le traumatisme de la guerre et pour certains, le handicap dans sa globalité n'était pas porteur de cette société qui allait de l'avant, voulait du beau, du bon, du gagnant...

Heureusement, les politiques publiques, suite à la protection sociale mise en place en 1945, ont permis de développer la solidarité et le meilleur accueil possible dans des établissements qui ont fait un travail remarquable et qui ont accueilli, accompagné les personnes vulnérables que la société ne voulait pas voir au quotidien.

Les secteurs médico-social et social se composent de professionnells et professionnelles souvent militants et militantes du Travail social au sens large du terme. Ces métiers, souvent féminisés, correspondaient à une conception de la Société. C'est pourquoi la question des vocations doit être et rester centrale. De tout temps, les travailleurs sociaux ont été les fers de lance du mouvement social, ils portaient les débats de société autour de l'intervention matérielle ou de l'intervention d'émancipation et d'aide à la prise en charge, par la personne, de son avenir.

Cette période est révolue. Aujourd'hui, dans cette société médiatisée, certains travailleurs sociaux ne trouvent plus de SENS à leur action. Leur travail est dévalorisé et apparaît « ringard » aux côtés des « freelance », managers ou autres start-up.

Depuis quelques années, l'ONU a mis l'accent sur la reconnaissance des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs Droits dans une Convention qui a été approuvée par la France. Toutefois, l'ONU demande une désinstitutionalisation du secteur médico-social et social français posant le problème de l'avenir de tout le réseau d'établissements qui s'est développé en France. La proposition réside dans une inclusion forte des personnes dans le monde dit « ordinaire ». Il s'agit de ne pas les mettre à l'écart dans des institutions.

Quelques remarques à l'emporte-pièce :

- ✓ Ce n'est pas aux personnes en situation de vulnérabilité de s'insérer dans la société mais à la société, c'est à dire à nous, de changer notre regard sur elles, de les voir comme des citoyens. In fine, la question de l'inclusion pourrait être perçue comme se réduisant à l'accessibilité du monde ordinaire. Une accessibilité capable de rendre lisible à toutes et tous les Droits et Devoirs et de permettre à la personne de choisir. Encore faut-il qu'elle ait la faculté et les moyens d'exercer ses choix...
- ✓ Potentiellement, nous sommes toutes et tous des personnes en situation de vulnérabilité
- ✓ Les salariés du sanitaire, médico-social et social sont les plus nombreux dans les régions et départements. Ils sont loin devant tous les autres secteurs (restauration, industrie, BTP, etc...)
- ✓ L'inclusion a un coût financier élevé du fait de l'accompagnement sur-mesure et de la durée sur lequel il repose. Il faudra inventer le mode de financement de cette inclusion
- ✓ L'inclusion ne peut se construire qu'à partir des besoins et aspirations des personnes. L'inclusion ce n'est pas répondre à leur place. Il faut accepter que des personnes souhaitent rester en établissement ou ne puissent faire autrement dans un modèle de société où les familles sont de moins en moins contenantes et de plus en plus éclatées. C'est dans ce cas l'ouverture de ces établissements sur la vie sociale qui pourrait représenter une forme d'inclusion
- ✓ L'inclusion devrait se faire dans une société où les écarts se creusent avec de plus en plus une tendance à exclure, à marginaliser... Comment y parvenir pour construire un mieux vivre ensemble dans un tel contexte
- ✓ Les organismes gestionnaires ont un patrimoine immobilier très élevé. Que deviendrait-il?
- ✓ Le secteur de la santé est en partie géré par des associations qui bénéficient de la participation de nombreux bénévoles, ils se font de plus en plus rares.

Depuis maintenant cinq ans, les décisions importantes qui sont prises semblent s'appuyer dans tous les secteurs sur les principes suivants :

- ✓ L'importance croissante de la place des personnes concernées dans les politiques publiques et ses déclinaisons organisationnelles
- ✓ Les nouvelles pratiques professionnelles qui s'adaptent au lieu de vie de la personne en situation de vulnérabilité, lieu de vie qui se diversifie, s'ajuste plus individuellement et induit d'autres caractéristiques de l'accompagnement
- ✓ Les nouveaux modes de coopération de l'action sociale
- ✓ La transformation des structures
- ✓ Les modes de gouvernance qui sont incarnées par le modèle associatif.

Tout ceci se traduit dans le discours sur la transformation de l'offre et dans des projets : SERAFIN-PH, Communautés 360, Réforme des ESAT, loi protection enfance, Référentiel HAS sur l'évaluation du danger en protection enfance et sur la qualité du service rendu par les ESSMS, développement de la pair-aidance, école inclusive, développement de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées... Un virage du médico-social et du social vers des plateaux techniques qui s'apparentent du sanitaire, où un client aurait accès à un panier de services. Certaines spécificités, certaines fragilités du public concerné peuvent limiter parfois la possibilité de demander de l'aide. Une personne sans abri ne sera souvent pas en mesure de lire, comprendre et faire appel à une aide permettant de construire un projet si les intervenants dans le dispositif ne vont pas vers lui et attendent une demande qu'il est dans l'incapacité de formuler à certains moments de son parcours

Conduire des réformes suppose un temps de pédagogie et d'information pour susciter une adhésion. Cela suppose également une certaine constance. Ce n'est pas toujours le cas par exemple sur les mobilités, sur l'habitat ou sur l'AAH. Une réforme commence à peine qu'une nouvelle surgit, pas toujours concordante avec la première. Il n'y a plus de cohérence, de sens, de clarté dans les objectifs poursuivis. Tout ceci entraine de l'insécurité chez les acteurs, du stress, de l'angoisse et de la peur. Le secteur connait un nombre élevé d'organisations fédérées par thématiques (type de maladies, de handicaps, de conception de prise en charge) relevant d'une logique souvent dictée par l'histoire. Cela a pu favoriser le cloisonnement des pratiques et entrainer des divergences d'intérêts. Comment mener une politique publique respectueuse et réactive aux réalités des personnes concernées aussi efficace qu'efficiente devant un tel maelström de structures ?

D'autre part, nous sommes dans un secteur mixte : domaine privé et domaine public. Pour le secteur public, nous sommes souvent dans des délégations de service public sans vouloir en assumer les bienfaits et les risques. Les collectivités publiques n'en assument pas les avantages et contraintes. C'est un sujet à approfondir.

Et puis ce discours politique qui ne s'exprime que sur le secteur sanitaire, l'hôpital ou sur les EHPAD, faisant fi du médico-social et encore plus du secteur social qui revient à cloisonner les actions de santé, rajoute de la confusion et, pour les professionnels, une amertume sur la reconnaissance de leurs missions. Cette option favorisant, à court terme et pour des raisons circonstancielles bien compréhensible le sanitaire, hypothèque lourdement un avenir proche où une fois les urgences dépassées c'est bien évidemment le social et le médico-social qui se retrouveront en première ligne et vraisemblablement en grande difficulté...

Voilà pourquoi il serait déterminant que la citoyenneté des personnes vulnérables soit une GRANDE CAUSE NATIONALE.



LES INSTANCES DU CREAI

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

(à compter du 05/05/2021)

Collège des personnes morales

PERSONNES MORALES DE LA RÉGION

APF France Handicap - Direction Bourgogne-

Franche-Comté (Association des Paralysés de France) Mme MARION Evelyne, Responsable régionale de l'offre de service

Croix Rouge Française Délégation Bourgogne-Franche-Comté

M. LE HIR Loïc, Directeur territorial

ENVIE 2^E Bourgogne

Mme BARTMAN Nathalie, Directrice

GEPSO Bourgogne-Franche-Comté

Mme JAFFARD Elodie, Directrice adjointe du CDEF

Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté

M. RABIN Patrick, Administrateur

UGECAM Bourgogne-Franche-Comté

M. AISSAT Mounir, Sous-Directeur

UNAPEI Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales)

M. DECKMIN Maurice, Président

URAF Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale

des Associations Familiales)

Mme VERNE Catherine, Administratrice

URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté (Union

Régionale Interfédérale des Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux)

M. BERNARD Didier, Administrateur

PERSONNES MORALES DE LA COTE D'OR

Acodège

M. DUROVRAY Patrice, Directeur Général

ADAPEI Côte-d'Or (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales)
M. POISSON Bernard, Administrateur

Association Trisomie 21 Côte-d'Or

Mme MISSEREY Dominique, Administratrice

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - **Dijon** Mme TENENBAUM Françoise, Vice-présidente

PEP CBFC - Délégation de Côte-d'Or

Mme BOUDJERDA Yamina, Directrice Générale adjointe

Mutualité Française Bourguignonne - SSAM

 $\label{lem:marcolin-beurlangey} \mbox{ Mme MARCOLIN-BEURLANGEY Patricia, Directrice de filière enfance handicap}$

PERSONNES MORALES DE LA NIÈVRE

ADAPEI de la Nièvre (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales)
M. MARTIN Jean Claude, Secrétaire

FOL de la Nièvre (Fédération des Œuvres Laïques) M. FUCHS Didier, Délégué Général

Sauvegarde 58

Mme SAUGEOT Catherine, Conseillère Technique

PERSONNE MORALE DE HAUTE SAONE

ALEFPA (Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie)

M. QUILES Laurent, Directeur DITEP de Luxeuil les Bains (70)

PERSONNES MORALES DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

Association Les Papillons Blancs d'Entre Saône et Loire

Mme METIVIER BUCHON Christine, Directrice Générale

Association Les Papillons Blancs de Chalon-sur-Saône, Louhans et leur région

Mme ROUSSEAU Joëlle, Administratrice

Association Les Papillons Blancs du Creusot et sa Région

M. FROMONT Thierry, Directeur Général GCSMS Hesperia 71

ADFAAH (Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés)

Mme BOZONNET Catherine, Directrice Générale

AMEC

Mme NDIBO Catherine, Directrice Générale

MUTUALITE FRANCAISE DE SAONE-ET-LOIRE-SSAM

M. DESCHAMPS Gilles, Président

PEP 71

M. MASCIO Marcel, Président

PERSONNES MORALES DE L'YONNE

Association Charles de Foucauld

Mme DHENIN BOUGEROLLE Sandrine, Directrice Générale

APAJH Territoire Grand Est

(Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) M. JEANNE Philippe, Directeur territorial

Collège des personnes physiques

Mme BRETIN-MAFFIULETTI Karen

M. GUYOT Jean Paul

M. LACOUCHE Michel

M. MAITRE Jacques

M. NODIN Jacques

M. PERCHOT Ludovic

Membres à titre consultatif

Représentant l'ARS

M. PRIBILE Pierre, Directeur Régional de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

- Représentant le Ministère de la Justice

M. HOUDAYER Renaud, Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Centre

- AFPA (direction régionale)

Mme la Directrice

Conseil Départemental de Côte-d'Or

Mme COINT Emmanuelle, Conseillère Départementale

- Conseil Départemental de la Nièvre

M. BAZIN Fabien, Conseiller Départemental

Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Mme PERRAUDIN Edith, Conseillère Départementale

- Conseil Départemental de l'Yonne

Mme MAUDET Catherine, Conseillère Départementale

DREETS Bourgogne Franche-Comté

M. RIBEIL Jean, Directeur

- IRTESS

M. ROPERS Philippe, Directeur

- Directrice du CREAI

Mme BIBOUDA Mathilde

- Représentante élue des salariés du CREAI

Mme DUBOIS Dominique, Conseillère technique

Bureau du CREAI (2021/2022)

M. NODIN Jacques, Président,

Mme NDIBO Catherine, Vice-Présidente

M. GUYOT Jean-Paul, Secrétaire Général

Mme DHENIN BOUGEROLLE Sandrine, Trésorière

M. DESCHAMPS Gilles, Membre

M. FROMONT Thierry, Membre

M. FUCHS Didier, Membre

M. LACOUCHE Michel, Membre

Mme TENENBAUM Françoise, Membre

Les membres du bureau se sont réunis 4 fois et 5 Conseils d'Administration (dont un CA extraordinaire) se sont tenus à Dijon au cours de l'année 2021.

L'implication dans les instances de la Fédération des CREAI ANCREAI

En tant que Président de la fédération des CREAI, Jacques NODIN a participé à l'ensemble des réunions de négociations avec la DGCS et la CNSA sur le renouvellement d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) pour la Fédération et la pérennité des crédits pour les CREAI en région. Ces négociations ont abouti à un renouvellement des financements pour la fédération et les CREAI en 2021 et à l'obtention de 50 000 € pour chacun des CREAI pour remplir leurs missions de « lieu tiers », ainsi qu'une enveloppe supplémentaire pour chacun des CREAI à l'horizon 2022 pour réaliser le projet <u>START</u>.



L'attribution de la subvention de fonctionnement, conformément au vote national en ce sens, vise à :

- Garantir l'indépendance des CREAI dans la conduite de leurs travaux sur l'observation des besoins et de l'évolution de l'offre
- Permettre aux CREAI d'apporter leur expertise dans les réunions de concertation (niveau local et national : CRSA, CESER, construction des SRS et PRS, CNCPH, HAS, ...)
- Permettre aux CREAI de jouer leur rôle de « lieu tiers » en tant qu'organisation apprenante, en favorisant l'échange entre les secteurs et entre les acteurs, puis en capitalisant et diffusant les connaissances, innovations et bonnes pratiques, afin de favoriser la conduite du changement, dans cette période où ils sont nombreux et d'envergure.

Plus généralement, les CREAI apportent un regard critique sur les politiques sociales et leur déclinaison sur les territoires, avec comme ligne directrice : la qualité de vie et de l'accompagnement proposé aux personnes en situation de vulnérabilité, favoriser leur autodétermination et le respect de leurs droits.

Mathilde BIBOUDA a participé aux comités des Directeurs.

6 membres de l'équipe ont également participé au séminaire national des CREAI, qui se tenait, sur 3 jours, à Saint Malo, en juillet 2021 et qui avait pour thématique : « Quels projets du réseau des CREAI pour soutenir le virage inclusif ? ».

Le groupe de travail fédéral sur la protection de l'enfance poursuit ses travaux. Il est co-animé par Dominique DUBOIS et la Directrice du CREAI Bretagne. Pierrette SARRAZIN y participe également. La visée de ce groupe de travail est de proposer aux acteurs de la protection de l'enfance (Conseils Départementaux, organismes gestionnaires, établissements et services) différents supports permettant une mise en œuvre :

- de la réforme de la protection de l'enfance de 2016
- de la stratégie nationale protection de l'enfance : projet pour l'enfant (PPE), projet d'accès à l'autonomie, liste d'actes usuels, ...
- du cadre national de référence de la HAS publié en 2021 relatif à l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger

L'équipe du CREAI a consacré 38 jours de travail à la Fédération en 2021.



Représentations, mandats du CREAI et participation à des groupes de travail

Compte tenu de sa position et de ses différentes actions en région, le CREAI est régulièrement sollicité pour donner son point de vue, apporter sa contribution sur des sujets concernant le secteur social et médico-social et ses évolutions. Cela contribue également à façonner notre approche transversale du secteur de l'action sociale et des « ponts » à concevoir et à mettre en place entre les secteurs spécialisés et les structures de droit commun, afin de contribuer à l'émergence d'une société inclusive.

En 2021, nous avons été sollicités 28 jours pour des conseils aux structures.

Nous sommes également intervenus auprès des organismes suivants :

- Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le CREAI continue d'animer le groupe de travail sur les sortants d'ASE (GT 9). Dominique DUBOIS en en assure l'animation. Cela a représenté 11 jours de travail.
 - L'objectif de ce groupe de travail est de mobiliser les professionnels pouvant intervenir auprès des jeunes relevant de la protection de l'enfance afin de les accompagner au mieux dans leur accès à la majorité. La plupart des Conseils départementaux sont désormais mobilisés sur ce groupe (21, 25, 39, 71, 89 et 90). De nombreux acteurs départementaux et régionaux (MILO, CROUS, SIAO, ESSMS, PJJ, URHAJ, ADEPAPE, ...) sont également des participants réguliers au groupe de travail. Du fait de la crise sanitaire et de la tenue de la plupart des réunions en visio, la participation des personnes concernées (jeunes accompagnés par l'ASE ou anciens de l'ASE) a été plus complexe et seul 2 anciens enfants placés ont pu participer au groupe de travail en 2021.
 - o 3 réunions ont eu lieu en 2021, avec à chaque fois entre 20 et 30 participants. Elles permettent d'évoquer les actualités nationales et régionales du secteur ainsi que de présenter des dispositifs existants, notamment cette année autour de la question du logement et de la culture. Le GT 9 a également travaillé sur la définition d'indicateurs communs des « sorties sèches ».

- Le groupe d'appui à la création d'ADEPAPE dans la région, mis en place en 2020 s'est prolongé en 2021, toujours dans le cadre de financements liés à l'appel à projets de la stratégie pauvreté. Il vise à la création d'ADEPAPE (associations d'anciens de l'ASE) dans les départements qui n'en n'auraient pas (soit 6 départements sur 8) et à la structuration d'un réseau régional des ADEPAPE. Ce Copil s'est réuni 3 fois en 2021, il comprend notamment le Président de la fédération nationale des ADEPAPE, M. MULLER. Après la création en 2020 de l'association "Repairs 58 l'ADEPAPE de la Nièvre", 2 autres ADEPAPE ont été créées en 2021, en Saône-et-Loire et dans le Doubs. Dans l'Yonne, le Jura et le Territoire de Belfort, ce devrait également être le cas en 2022.
- Enfin, l'appel à projet du Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté a permis au CREAI de proposer une expérimentation de projets d'accès à l'autonomie en Saône-et-Loire et sur le Territoire de Belfort. L'expérimentation qui avait commencé en novembre 2020 s'est poursuivie sur toute l'année 2021 avec des groupes projets dans les 2 départements. Les jeunes concernés ont également été associés grâce à la participation aux groupes de travail, à des questionnaires en ligne et à des visioconférences. Les formations ont été déployées à partir de mars 2021 auprès des cadres, des agents et des assistants familiaux des 2 Conseils départementaux. La crise sanitaire a cependant compliqué la mise en place de l'expérimentation et il a été décidé de la poursuivre sur le 1er trimestre 2022. Une journée d'étude régionale, financée par le Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté devrait permettre de présenter les résultats de ce travail en 2022.



Participation de Mathilde BIBOUDA, à la CRSA: collège 6D (acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé) et à 3 commissions spécialisées suite aux élections de septembre 2021. Mathilde BIBOUDA a été élue en 2021 pour être l'une des 2 membres passerelles entre la commission spécialisée de l'offre de soins (CSOS) et la commission spécialisée médico-sociale (CSMS). La commission spécialisée de l'offre de soins s'est réunie à 4 reprises. La présence du CREAI à la commission spécialisée de l'offre de soins permet chaque fois que possible de rappeler la nécessaire prise en compte des particularités des personnes vulnérables, pour l'accès aux soins de ces publics ayant des besoins particuliers.

La commission spécialisée portant sur les droits des usagers a, quant à elle, siégé à 4 reprises. Elle permet de confronter et de partager les points de vue des différents acteurs associatifs impliqués dans notre région et de faire valoir leur prise en compte dans le cadre de la CRSA.



 Participation à diverses réunions organisées par l'ARS BourgogneFranche-Comté: comité stratégique du handicap, groupe de travail des référents territoriaux emploi-handicap.

En 2021, Marielle BOSSU a poursuivi sa participation au groupe de travail mis en place par l'ARS sur le déploiement des dispositifs PRISME (Passerelle Régionale pour l'Inclusion et le Soutien dans le Monde de l'Emploi) animés par des référents territoriaux emploi-handicap dont l'objectif est de venir en appui des ESMS, des entreprises, des organismes de formation, des partenaires de l'emploi, pour soutenir les parcours professionnels des jeunes en situation de handicap.



Et, autant que possible, nous participons aux manifestations organisées par les associations et organismes gestionnaires de la région (assemblées générales, vœux, journées d'étude...). A titre d'illustration, nous avons participé à la journée organisée par le CAMSP du Doubs et de l'Aire Urbaine sur les TND (Troubles du Neuro-Développement): du repérage précoce à l'accompagnement (18 novembre).

Le CESER Bourgogne-Franche-Comté (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional): Le CREAI fait partie du collège 3 dans un groupe rassemblant l'UNAPEI, l'APF, l'AFM, l'ARIS et le CREAI. M. LACOUCHE en est le représentant en tant que personne qualifiée du CREAI BFC, administrateur au Bureau, pour 2021 à 2023.



L'Acodège: Cette association a été constituée en 1985 pour reprendre la gestion des structures, auparavant gérées par le CREAI. De ce fait, le CREAI, dès l'origine, est parmi les associations adhérentes. Jacques NODIN y représente le CREAI et siège au Conseil d'Administration.



Anne DUSART est membre du Conseil d'Orientation de l'EREBFC (Espace de Réflexion Ethique Bourgogne Franche Comté, collège des membres associés désignés en qualité de personnes ressources).

Mathilde BIBOUDA a fait une intervention lors du webinaire : « L'acceptation des personnes en situation de handicap dans la société : les enjeux de l'inclusion », disponible sur le <u>site de l'EREBFC</u>.

Le CNAHES: Le Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée veille à la préservation des données constituant la mémoire du secteur social et médico-social. La délégation Bourgogne-Franche-Comté y est active. Le CREAI est adhérent et, chaque fois que nécessaire, se fait le relais d'informations intéressant l'histoire de ce secteur.

Le CNAHES a entamé fin 2019, début 2020 un important et indispensable travail de tri des archives du CREAI, en vue de son déménagement, qui s'est poursuivi en 2021.







RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Introduction

Retracer l'activité de notre association est un exercice délicat mais ô combien indispensable de mise en lumière de la diversité de nos travaux, de l'expertise développée et de nos engagements en faveur de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, de leur autodétermination et du respect de leurs droits. Et ce, d'autant plus que l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire et sociale du COVID 19, qui a impacté nos actions, nécessité de nous adapter, de reporter un certain nombre de rencontres et de renoncer à l'organisation de journées d'études, mais qui a également renforcé notre offre de prestations à distance, en visioconférence, notamment pour les commissions régionales.

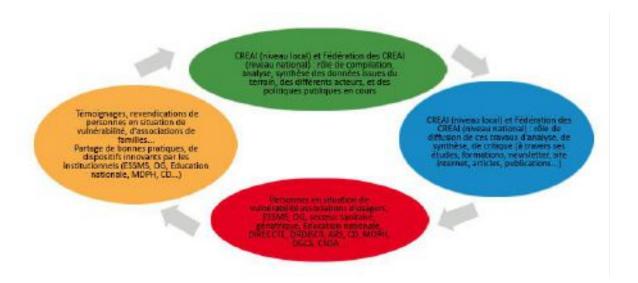
Ce rapport d'activité 2021 est structuré en trois parties :

- Une rétrospective des faits marquants de l'année, sous la forme d'un bilan des axes de travail du rapport d'orientations que nous nous étions fixé pour l'année
- Une présentation par l'équipe, des différentes actions menées à travers nos 3 missions :
 - o Etudes
 - o Actions
 - Informations
- Un rapport d'orientations de la directrice et du Président qui dresse les perspectives pour 2022.

En préambule, il est important de rappeler le contenu de notre cahier des charges national précisant que les CREAI « constituent des organismes (...) indépendants des différents acteurs du secteur (institutions, gestionnaires, professionnels, usagers) afin de garantir l'impartialité et la qualité de leur expertise » et qu'ils doivent également « informer et contribuer à l'appropriation des connaissances, à travers notamment la participation à des instances et des groupes de travail et les outils de communication disponibles : revues, newsletter, site internet... ».

Cela implique un travail continu de veille (juridique, sociale...) assuré par l'ensemble des salariés des CREAI et, audelà, d'analyse de ces évolutions, afin de porter un regard critique et de jouer leur rôle de « lieu tiers » avec : les pouvoirs publics, les organismes gestionnaires, les structures, les personnes en situation de vulnérabilité et leurs représentants. En effet, il s'agit pour les CREAI de rendre lisibles les évolutions en cours et à venir, d'attirer l'attention des différents acteurs sur les points de vigilance perçus et les opportunités d'évolution, de développement pour les structures ou encore d'une affirmation plus forte de la liberté de choix des personnes accompagnées.

Notre rôle consiste bien en une capitalisation des dispositifs et pratiques innovantes, puis en une synthétisation de ces données et diffusion auprès de l'ensemble des acteurs afin de contribuer au développement des bonnes pratiques professionnelles. Dans ce sens, nous agissions selon le modèle de l'organisation apprenante développé par la sociologie des organisations, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



Faits marquants 2021

Nous nous étions fixé 4 grands axes de travail dans notre rapport d'orientations pour l'année 2021. Nous les reprenons ci-dessous, afin de présenter comment nous les avons concrétisés.

1. Le décloisonnement du secteur sanitaire, social et médico-social : de l'idée aux actes

Il s'agit d'une thématique prioritaire dans les travaux des CREAI depuis plusieurs années, et notamment pour le CREAI BFC. Cela fait partie intégrante de nos missions que de tenter de décloisonner le secteur sanitaire, social et médicosocial, d'améliorer les coopérations au service des plus vulnérables, non pas sans que ce travail génère certaines difficultés, voire réticences parfois sur le terrain.

Or, la crise COVID-19, a au moins permis de mettre en avant l'absolu nécessité du travail en partenariat des institutions de ces secteurs, autour de la personne et de son projet, afin de l'étayer autant que de besoin, mais aussi celui de lever les obstacles juridico-administratifs dans le but de faciliter ces coopérations.

Dans ce contexte, nous souhaitons réaffirmer notre place en la matière, développer et renforcer nos appuis au secteur de la Santé, au sens de l'OMS, afin de favoriser la transversalité entre les différents acteurs.

Pour ce faire, différentes actions ont été menées :

- Mise en place de partenariats avec l'Education nationale autour notamment de l'école inclusive, avec le recrutement à 20 % d'une enseignante spécialisée
- Réalisation de travaux de recherche, en lien avec les chercheurs de la MSH, à partir de journaux de bord tenus par les professionnels de tous secteurs durant le premier confinement, afin notamment de tirer des enseignements de la crise
- Poursuite de la commission régionale pour les acteurs de la protection de l'enfance et du handicap sur leurs modalités de coopérations
- Animation du groupe régional sur les « sortant d'ASE », réunissant des acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, en lien avec le Haut-Commissaire régional

Mise en place d'actions, suite à l'étude portant sur le maintien dans le logement ordinaire des personnes présentant des troubles psychiques, auprès des personnes concernées (formations sur les mesures de protection juridiques) et des professionnels les accompagnant (formations inter-secteurs avec des bailleurs sociaux, des mandataires, des travailleurs sociaux..., groupe de travail régional sur 3 ans). Nous avons également développer un annuaire des ressources sanitaires, sociales et médico-sociales œuvrant pour le maintien dans le logement ordinaire des personnes avec troubles psychiques, disponible en ligne : https://www.creaibfc.org/annuaire-des-ressources-oeuvrant-pour-le-maintien-dans-le-logement-ordinaire-des-adultes-presentant-des-troubles-psychiques/

2. Une priorité donnée aux questions d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes accompagnées

En 2021, la notion d'évaluation a plus que jamais été sur le devant de la scène, dans le cadre des travaux de la HAS et plus particulièrement de la publication du cadre national portant sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger et la finalisation du référentiel d'évaluation des ESSMS.

Au-delà d'informer, il s'agit pour le CREAI de conseiller les acteurs et de les appuyer dans les évolutions à décliner au sein de leurs institutions en matière d'évaluation et d'amélioration continue du service rendu aux personnes accompagnées.

Plusieurs types d'actions ont été menées en 2021 :

- Réalisation d'un article de décryptage et de synthèse des enjeux du cadre national portant sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger, dans notre bulletin d'informations de mars/avril
- Accompagnement et formation d'un Conseil départemental et des structures de la protection de l'enfance au sujet du cadre national portant sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger
- Participation à la consultation publique de la HAS sur le référentiel d'évaluation des ESSMS

3. La notion d'autodétermination : apports théoriques et mise en pratique

La notion d'autodétermination est très présente dans les débats et publications concernant les personnes en situation de vulnérabilité. Il est au cœur de l'actualité des politiques sociales. Pour autant, il nous semble que ce terme est trop souvent galvaudé et pas suffisamment concrétisé.

En effet, les ESSMS se posent souvent la question, au-delà de l'intention, de la meilleure façon possible pour rendre effectif ce concept.

Le CREAI a mené plusieurs actions autour de cette thématique centrale en 2021 :

- Organisation d'une conférence régionale, dans le cadre de notre Assemblée générale, sur le thème de l'autodétermination des personnes accompagnées : apports théoriques et mise en pratique avec la chercheuse suisse Barbara FONTANA LANA et Noémie NAULLAU de HANDIDACTIQUE, experte d'usage
- Sollicitation de pair-aidants formés en tant qu'intervenants dans le cadre de formations sur les CVS
- Conférence dans le cadre de la journée associative des PEP CBFC sur la thématique : « 100 % autodéterminé : rêve ou réalité ? »
- Valorisation des effets induits d'une démarche Access'VAE, chez les travailleurs handicapés d'ESAT et d'EA, en termes notamment de gain de confiance en soi et de redynamisation de leurs projets
- Mise en place, à la demande de l'ARS et en lien avec différents partenaires, d'un centre ressource régional sur la vie amoureuse et sexuelle des personnes handicapées

4. Continuer à rendre lisibles et accessibles à tous les évolutions en cours du secteur social et médico-social, dans le cadre des politiques nationales et locales

Depuis quelques années, le secteur se transforme en profondeur, certains parlent de « révolution ». En témoignent les différentes réformes en cours (Territoires « 100 % inclusif », Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) suite au rapport « Zéro sans solution », réforme de la tarification SERAFIN PH, circulaire du 2 mai 2017 de la DGCS relative à la transformation de l'offre médico-sociale, feuille de route nationale de la protection de l'enfance, …). Dans ce contexte, le CREAI a de nouveau joué en 2021 son rôle d'interface en explicitant aux acteurs concernés (organismes gestionnaires, Conseil d'Administration, équipes de direction et de professionnels des structures, personnes accompagnées par les ESSMS et leurs proches, partenaires) les transformations en cours, leur origine et conséquences envisageables, mais aussi en les accompagnant dans ces mutations.

Pour ce faire, différentes actions ont eu lieu sur l'année 2021 :

- Pérennisation de la commission régionale sur la transformation de l'offre sociale et médico-sociale à destination des directeurs généraux et directeurs de pôles des organismes gestionnaires
- Animation de formations à destination des professionnels sur ces réformes
- Mise en place et accompagnement d'un groupe de travail composé de 6 structures sur « la transformation de l'offre en EHPAD »
- Le CREAI a décroché l'appel d'offre de l'OPCO Santé de Bourgogne-Franche Comté intitulé : « inclusion, hors les murs, désinstitutionnalisation : enjeux et limites ». Ces actions de formation de 3 jours par session et par département se sont poursuivies en 2021, fort du succès rencontré jusqu'alors
- Accompagnement de structures dans leur démarche d'actualisation de leur projet associatif, d'établissements et de services et la définition d'axes stratégiques sur 5 ans
- Débats avec les professionnels dans le cadre de notre Conseil d'Administration, des commissions régionales, formations, conférences que nous animons, mais aussi des instances auxquelles nous participons (CRSA, ...)



Etudes

Le CREAI occupe une place singulière en lien avec l'ensemble des acteurs de la région œuvrant en faveur de personnes en situation de vulnérabilité. Cela lui procure un champ d'observation favorisant, d'une part, le repérage et l'analyse de certaines problématiques complexes, et, d'autre part, de dégager, avec les acteurs concernés, les analyses et propositions d'évolution de l'offre et d'accompagnement de ces publics divers.

L'attention désormais portée sous l'angle du parcours des personnes conduit au développement d'analyses et de recherches de solutions impliquant à la fois les secteurs sanitaire, médico-social, éducatif et social. De la qualité de l'articulation, de la souplesse des coopérations et des aménagements réglementaires entre ces secteurs dépendra la présence ou non de ruptures de parcours si préjudiciables aux personnes et accentuant leur vulnérabilité.

Le CREAI répond aux commandes d'études qui lui sont faites par les différentes administrations ou organismes gestionnaires à la recherche d'éléments d'analyse et de compréhension touchant les politiques sociales et leur mise en œuvre.

En 2021, nous avons consacré 141 jours de travail (6 % de l'activité), à la recherche présentée ci-après :

 Recherche: les acteurs du social et du médico-social aux prises avec la crise générée par le Covid-19

<u>Réalisation</u>: Anne DUSART, conseillère technique, cheffe de projet scientifique, Marielle BOSSU, Fabrice GAUTHERON et Isabelle GERARDIN, conseillers techniques, Mathilde BIBOUDA, Directrice

La pandémie et les mesures mises en place pour la contrer ont eu, et ont encore, un impact considérable sur les sociétés et sur nos secteurs. La mission d'observation des CREAI a été déployée quasiment dès le début du premier confinement pour documenter le déroulement de cette crise dans les ESSMS et ses conséquences pour les professionnels et les personnes vulnérables accompagnées.

La sollicitation de professionnels pour tenir un journal de bord durant le confinement et le dé-confinement, ainsi que des séries d'entretiens, ont permis en 2020 de rassembler 65 témoignages approfondis provenant de 8 régions métropolitaines (Hauts de France, Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté, Provence Alpes Côte d'Azur Corse, Pays de Loire, Bretagne, Occitanie et Auvergne-Rhône Alpes), tenus par des professionnels situés dans toutes les strates des organigrammes (directeurs, cadres intermédiaires, éducateurs, assistants de service social, psychologues, psychomotriciens, infirmiers, aides-soignants, chargés

d'insertion, mandataires judicaires, secrétaires, agents d'entretien) d'ESSMS de divers domaines (handicap, addictologie, personnes en difficulté sociale, protection de l'enfance, protection judiciaire des majeurs et grand âge).

Si le point de départ était une auto-saisine, des soutiens financiers ont en effet permis de donner plus d'ampleur à cette recherche. Ils proviennent de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de la FIRAH, du Haut-commissaire à la stratégie de lutte contre la pauvreté de la région et de l'ARS BFC.

L'initiative est partie de notre CREAI et a associé des CREAI de 6 autres régions, puis des chercheurs universitaires nous ont rejoint en 2021. L'ensemble de ces acteurs ont croisé leur regard à différentes étapes de la recherche en vue de conduire une réflexion pluridisciplinaire sur le corpus de données en partage.

Les travaux menés à partir du corpus constitué comprennent 3 volets complémentaires :

- Une recherche descriptive axée sur l'expérience de la crise qu'ont connu les professionnels et les personnes accompagnées, ainsi que la réorganisation des structures et des pratiques des ESSMS, réalisée par les 7 CREAI, ancrée dans les préoccupations et évolutions des secteurs.
- Des recherches universitaires dans des disciplines des sciences humaines et sociales (psychologie, sociologie, histoire, sciences de gestion, philosophie), par 4 laboratoires des Universités de Bourgogne et Franche-Comté, avec l'appui de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) de Dijon. La rédaction des différentes contributions est quasiment terminée.
- Une recherche-action dans un établissement médico-social ayant accepté de s'engager dans l'expérimentation d'un dispositif de suivi au plus long cours de la crise (mars 2020-Juillet 2021) avec la conduite d'un processus de rétablissement à l'égard des perturbations induites par la crise. Ce travail a associé les différentes parties prenantes (salariés, usagers, administrateurs) et a demandé l'élaboration d'une monographie concernant la traversée de la crise mise à la disposition des différentes catégories d'acteurs. Elle a également nécessité de produire des compléments de données (entretiens avec des personnes accompagnées et des administrateurs, séances collectives, entretiens individuels de bilan de la démarche). Le rapport de cette recherche-action a abouti fin 2021.

Les objectifs généraux sont de tirer des enseignements de l'expérience de la crise dans le secteur social et le médicosocial pour :

- aider les professionnels et les pouvoirs publics à gérer le processus de crise et sortie de crise
- aider les structures à se préparer à faire face à de futures crises, similaires ou différentes
- identifier les innovations organisationnelles suscitées par la nécessité et qui mériteraient d'être conservées au-delà de la crise
- identifier et valoriser les pratiques innovantes d'accompagnement des publics vulnérables initiées ou confortées par la crise.

L'ensemble des travaux seront rendus aux financeurs le 15 avril 2022 et nous nous consacrerons, avec l'appui de la FIRAH, sur différentes formes de restitutions des résultats, notamment en direction des acteurs de terrain et des publics accompagnés, d'ici fin 2022.



Actions

Il s'agit là d'une partie importante de notre rapport d'activité car nous y retrouvons :

- l'animation de la réflexion que nous menons en région à travers nos 12 commissions régionales et les journées d'études
- les formations, appuis aux acteurs et pilotages de dispositifs

Ces actions ont représenté en 2021 près de la moitié du temps de travail des salariés du CREAI (1 124 jours).

ANIMATION DE LA REFLEXION EN REGION

L'animation régionale est une part fondamentale de l'activité du CREAI contribuant à son ancrage régional. Elle passe notamment par l'organisation de 12 commissions régionales, lesquelles peuvent donner lieu à d'autres pistes de travail, journées d'étude, élaboration d'outils d'information, ...

Les 12 commissions régionales (174 PARTICIPATIONS – 18 RÉUNIONS)

Chaque commission s'est réunie 1 à 3 fois dans l'année. Son programme de travail a été établi en fonction des évènements législatifs et sociaux en lien avec les publics concernés, les établissements et services, dans le contexte des politiques sociales en vigueur ou en cours d'élaboration. C'est un lieu d'échange et de prise de recul pour les professionnels qui y participent. Il permet, d'une part, de faire évoluer les pratiques des équipes et le fonctionnement des structures d'accompagnement et d'accueil, et, d'autre part, d'observer des problématiques à approfondir, à analyser et faire connaitre aux acteurs et décideurs impliqués.

Nous avons enregistré 263 participations, dans le cadre des 23 réunions organisées en 2021. Les commissions régionales ont mobilisé 76 jours de travail au sein de l'équipe du CREAI BFC (préparation, animation, comptes rendus, gestion des inscriptions).

COMMISSIONS THÉMATIQUES ENFANTS

Action médico-sociale précoce

Animation: Anne DUSART Correspondant: Rémi BAILLIEUX

- Les plateformes de coordination et d'orientation : mise en place et fonctionnement
- Les transmissions : le passage des personnes accompagnées d'un service/dispositif à un autre, les transmissions lors de départs de salarlés

2 réunions / 16 participants

Handicap d'origine psychique (enfants)

Animation: Nastasia MONCHICOURT / Fabrico GAUTHERON

 Les transgressions (séance 1 sur 3)

1 réunion / 21 participants

SESSAD

Animation: Isabelle GERARDIN

- Vécu et pratiques mises en place par les SESSAD pendant et après le confinement : échanges et témoignages
- Quelle place pour les SESSAD dans le mille-feuille des dispositifs en cours de développement ces 4 dernières années ?
- Plateforme, assistant au projet de vie, coordonnateur de parcours... nouvelles organisations, nouveaux métiers et place des SESSAD

3 réunions / 25 participants

Handicap enfant et protection de l'enfance

Animation: Dominique DUBOIS / Isabelle GERARDIN

 Les dispositifs d'appui "protection de l'enfance et handicap" (équipes mabiles) en Bourgagne-Franche-Comté

2 réunions / 25 participants

Protection de l'enfance

Animation: Dominique DUBOIS

- De la stratégie de lutte contre la pauvreté à la stratégie de prévention et de protection de l'enfance : quels rôles pour les acteurs de la protection de l'enfance ?
- Le cadre national de référence sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger (HAS, 2021) : comment l'utiliser en cours de mesure ?

2 réunions / 21 participants

COMMISSIONS THÉMATIQUES ADULTES

Handicap d'origine psychique (adultes)

Animation: Anne DUSART Correspondent: Pascal SOLOGNY

- Une expérience de redéploiement d'une structure en faveur d'adultes avec handicap d'origine psychique
- La gestion des comportements problèmes en fonction du type de handicap

1 réunion / 21 participants

ESAT (Directeurs)

Animation: Marielle BOSSU

- La transformation annoncée des ESAT dans la suite du Rapport IGF-IGAS de 2019
- L'Impact des actualités et des évolutions du secteur pour les directeurs d'ESAT : la transformation annoncée des ESAT par la Secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées

2 réunions / 21 participants

ESAT

Animation: Marielle BOSSU

- Le travail en milleu ordinaire des ouvriers d'ESAT : quelles différences entre les ESAT hors les murs, les prestations de services, les mises à disposition ? Quels regards des professionnels sur ces différents types d'accompagnement ?
- Le suivi des travailleurs quittant l'ESAT quelles modalités d'accompagnement, quels outils, quelle évaluation en est faite?

2 réunions / 35 participants

COMMISSIONS TRANSVERSALES

Assistants de service social du secteur médico-social

Animation: Pierrette SARRADIN

- RETEX COVID personnes accompagnées, professionnels
 Transformation de l'offre
 - 2 réunions / 17 participants

Cadres intermédiaires de diretion

Animation: Dominique DUBOIS Correspondantes: kabelle FREAL

- Comment décliner SERAFIN de façon concrète dans les ESMS tout en y donnant un sens pour les équipes ?
- Coordinateur de parcours, référent de projet, ... : qui foit quoi ?
- Comment accompagner la montée en compétence des professionnels dans le cadre de la transformation de l'affre ?

3 réunions / 46 participants

DG et directeurs de pôles

Animation: Mathilde \$19000A Correspondentes: habelle FREAL

- La gestion de la crise de la COVID-19
 La référentiel d'évaluation des ESSAS de la UNI
- Le référentiel d'évaluation des ESSMS de la HAS

2 réunions / 17 participants

COMMISSION THÉMATIQUE ENFANTS ET ADULTES

HANDICAP

Animation: Nastasia MONORCOURT / Isobelle GERARDIN

- · l'accessibilité: Le facile à lire et à comprendre
 - 1 réunion / 15 participants

FORMATIONS, APPUIS METHODOLOGIQUES ET CONSEILS AUX ACTEURS

Le développement de l'offre de formations et d'appuis méthodologiques

En 2021, le CREAI a délivré 194 jours de formation auprès de 1 065 stagiaires, sur 42 thématiques différentes. Ce qui a représenté 800 jours de travail au sein de l'équipe du CREAI, un tiers de l'activité.

L'équipe du CREAI a, par ailleurs, réalisé 194 jours d'appui méthodologique.

Les personnes en situation de vulnérabilité et leurs proches aidants ont représenté, en 2021, 21 % de nos stagiaires en formation.

Chaque conseiller technique par sa formation, ses expériences, est responsable d'un ou plusieurs thèmes mentionnés dans notre catalogue de formations et d'appuis méthodologiques actualisé chaque année.

Les thématiques suivantes ont été abordées en 2021 auprès des équipes des établissements et services de la région :

- Promouvoir la bientraitance : droit des personnes accompagnées et bonnes pratiques professionnelles (3 sessions)
- Droits des personnes accompagnées (1 session)
- Mettre en œuvre une évaluation participative en protection de l'enfance (2 sessions)
- Rendre les écrits accessibles aux personnes accompagnées : le facile à lire et à comprendre (6 sessions)
- Accompagner la maladie grave et la fin de vie de personnes handicapées (1 session)
- Partager des informations à caractère secret (4 sessions)
- Les conséquences des mesures de protection juridique dans l'accompagnement d'un majeur protégé (1 session)
- Les nouvelles orientations du secteur du handicap ou le virage à ne pas rater (1 session)
- L'accompagnement médico-social : le sens de l'intervention et la posture professionnelle (1 session)
- Développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées (3 sessions)
- Elaboration du projet personnalisé (2 sessions)

- Réformer la protection de l'enfance de 2016 à 2021 : impacts sur les pratiques professionnelles (1 session)
- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles propres à son secteur d'intervention (1 session)
- Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap (2 sessions)
- La réforme de la tarification Serafin-PH (1 session)
- Appréhender la question des interdits et des transgressions dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap (3 sessions)
- L'accompagnement de personnes ayant des troubles psychiques (2 sessions)
- Accompagner le vie amoureuse et sexuelle des personnes vulnérables (1 session)
- Accompagner les personnes handicapées vieillissantes en ESMS / en EHPAD (2 sessions)
- Prévenir et faire face aux violences émanant de personnes accompagnées (2 sessions)
- Travailler avec les familles (6 sessions)
- Les fonctions du moniteur d'atelier en ESAT : un équilibre entre accompagnement des parcours des ouvriers et gestion de la production (1 session)
- La transformation de l'offre médico-sociale (1 session)
- Améliorer le fonctionnement d'une organisation en contexte de crise (2 sessions)
- De l'établissement au service : quelles évolutions pour les professionnels ? (1 session)
- VAS des personnes handicapées accompagnées par un établissement médico-social de la région (CREAI-CICS-MFB) (1 session)
- Formation à l'évaluation et au traitement des données préoccupantes (2 sur 6 groupes)
- Mieux connaitre mes droits (4 sessions)
- Préparation de la fin de vie des personnes en situation de handicap (1 session)
- L'intervention au domicile : intérêts, limites et précautions (1 session)
- Formation RBPP (1 session)
- Transformation de l'offre (2 sessions)
- Accompagnement à l'élaboration du projet de service (1 session)
- Intervention d'analyse de la pratique (2 sessions)
- Le développement des compétences des cadres intermédiaires du pôle enfance (1 session)
- Accompagnement à l'actualisation du projet d'établissement (3 sessions)

Sur cette dernière action, précisons que le CREAI accompagne chaque année des structures dans la réécriture de leur projet d'établissement, de service ou de pôle. Il propose dorénavant systématiquement à ces structures de s'appuyer, si elles le souhaitent, sur les nomenclatures Serafin PH pour, d'une part, rendre compte des besoins de la population accueillie/accompagnée et d'autre part présenter ses prestations. C'est ainsi qu'en 2021, le CREAI a accompagnée la réécriture d'un projet de SAVS et d'un ESAT en prenant notamment appui sur les nomenclatures SERAFIN.

En complément des formations organisées au sein des établissements et services, le CREAI développe une offre de formation inter-secteur sur certaines thématiques. Ces formations favorisent le partage d'expériences et la réflexion transversale entre professionnels de la région issus d'horizons différents. Elles permettent également de confronter les différentes pratiques professionnelles.

Les 8 formations inter-structures 2021 ont porté sur les thématiques suivantes :

- Partager des informations à caractère secret (1 session)
- Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap (1 session)
- Les conséquences des mesures de protection juridique dans l'accompagnement d'un majeur protégé (1 session)
- L'accompagnement à la professionnalisation des travailleurs handicapés avec la VAE - La formation de référents (1 session)
- L'accompagnement à la validation des compétences des travailleurs d'ESAT et d'EA avec Access'VAE - La formation de référents (1 session)
- Les fonctions du moniteur d'atelier en ESAT : un équilibre entre accompagnement des parcours des ouvriers et gestion de la production (2 sessions)
- Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre (1 session)
- Les mesures de protection juridiques des majeurs (1 session)

Il est à noter que le CREAI réalise par ailleurs un certain nombre de ses actions (formations, appuis méthodologiques, pilotage de dispositifs, ...) dans le cadre du CPOM (2021/2023) conclu avec l'ARS, d'appels à projets portés par des financeurs ou des organismes gestionnaires, que nous allons présenter par la suite.

Nous présenterons également les actions menées en lien avec des partenaires régionaux.

Les réalisations suite à appels d'offre

Suite à un appel d'offre de l'OPCO Santé Bourgogne Franche-Comté, le CREAI a réalisé :

- 19 sessions de formation intitulées « inclusion, hors les murs, desinstitutionnalisation » à destination des professionnels du secteur social et du secteur médico-social (271 stagiaires)
- 5 sessions de formation intitulées « Etre acteur de son projet professionnel » (46 stagiaires)
- 1 session de formation intitulée « Sensibilisation des personnels des services généraux et administratifs à la notion et l'approche du handicap » (11 stagiaires)
- Accompagnement au déploiement d'un dispositif de formation interne et continu des professionnels d'un organisme gestionnaire de Bourgogne Franche Comté aux recommandations de bonnes pratiques

<u>Réalisation</u>: Anne DUSART, conseillère technique, Véronique GEORGIE, responsable administrative et Isabelle ASTRATOFF, secrétaire du CREAI

Depuis 2016, le CREAI accompagne un organisme de Bourgogne-Franche-Comté dans le déploiement d'un important dispositif de formation interne continu aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP), auprès des professionnels des établissements médico-sociaux dont il assure la gestion. Ce dispositif vise à permettre aux équipes des ESMS de s'approprier le contenu des recommandations, de les mettre en pratique, et ainsi d'améliorer la qualité des prestations proposées en leur sein.

Ces formations ont été dispensées auprès de « pilotes », référents internes chargés de former les équipes sur les thématiques les concernant, ou en direct.

Il n'y a pas eu de formation programmée en 2021 du fait du contexte COVID, mais le programme devrait repartir en 2022.

Depuis 2019, nous accompagnons cet organisme gestionnaire dans la mise en place et l'animation d'une commission de soutien avec bonnes pratiques professionnelles, proche d'une instance éthique.

Un espace transversal de réflexion sur les situations complexes nommé « Commission de soutien aux bonnes pratiques », construit en 2019/2020, a commencé à fonctionner en 2020/2021. Cette instance d'une douzaine de membres a été saisie à trois reprises par des professionnels des établissements et services de cet organisme pour donner un avis sur des situations que les équipes ne parvenaient pas à résoudre de manière satisfaisante en interne et sur lesquelles elles souhaitaient des éclairages issus des recommandations de bonnes pratiques existantes. Anne DUSART assure l'animation de cette commission et la rédaction de ses avis, qui sont diffusées dans les ESSMS. Elle a également fait un bilan du fonctionnement de cette instance qui a conduit à la pérenniser.

Les réalisations en lien avec l'ARS et la DREETS Bourgogne-Franche-Comté

Les actions menées dans le cadre de nos 2 CPOM en cours (du fait de reports COVID des actions prévues en 2020), ont représenté, en 2021, 163 jours de travail au sein de l'équipe (soit près de 7 % de l'activité).

- ✓ Les actions menées dans le cadre de notre CPOM (2018 2020) reports de 2021
 - Formations à destination des personnes accompagnées : « Mieux connaître mes droits » & « Représenter les usagers et soutenir les usagers élus au CVS »

<u>Réalisation</u>: Anne DUSART, Dominique DUBOIS, Fabrice GAUTHERON, Isabelle GERARDIN, Pauline PAYRASTRE, Pierrette SARRAZIN, conseillers techniques

Pour la 8ème année consécutive, le CREAI a proposé deux formations à destination des personnes accompagnées en ESMS. Il s'agit des formations intitulées : « Mieux connaître ses droits en tant que personne accompagnée par un ESMS » et « Représenter les usagers et soutenir les usagers élus en CVS ».

Sur les 16 sessions programmées en 2020 pour la formation relative aux droits seules 8 ont pu avoir eu lieu. Les 8 autres, reportées se sont déroulées sur le 1^{er} semestre 2021. Nous sommes intervenus dans des établissements relevant tant du secteur adulte, que du secteur enfant (avec des adolescents et de jeunes majeurs). Comme chaque année, les stagiaires qui ont suivi ces 2 jours de formation adaptée se sont montrés particulièrement attentifs et participatifs autour des différents sujets abordés, de l'exercice de la citoyenneté au respect de leur vie privée, en passant par leur participation à l'élaboration des projets personnalisés

ou les modalités pour faire valoir leurs droits en cas de non-respect de ceux-ci.

A noter que 4 sessions financées directement par les structures -hors CPOM- ont également été demandées par le pôle hébergement d'une association nivernaise qui souhaite former l'ensemble des personnes qu'elle accompagne, ce qui montre que des directions sont convaincues que cette formation des personnes accompagnées sur leurs droits est une nécessité dans un contexte où l'autodétermination est mise en avant.

Concernant la formation relative au rôle d'élus de CVS, plusieurs sessions de formation ont été réalisées dans le cadre du CPOM concernant des structures handicap adulte (ESAT – services résidentiels – EAM – EANM) et des EHPAD.





- Formations pour les acteurs de GEM de BFC Réalisation : Anne DUSART, conseillère technique

Dans le prolongement des formations ayant eu lieu les années précédentes pour les GEM, deux journées de formation reportées de 2020 du fait du contexte sanitaire ont eu lieu en 2021 : celle concernant les fonctions au bureau de GEM au 1^{er} semestre 2021 et celle concernant le développement de la pair-aidance en GEM au 2^{ème} semestre 2021.

- Formations pour les acteurs du champ gérontologique et du handicap sur l'avancée en âge des personnes handicapées

<u>Réalisation</u>: Pauline PAYRASTRE, conseillère technique

1 session de 2 journées de formation en direction du secteur médico-social adultes (établissements et services du champ du handicap adulte et du champ de la gérontologie) a eu lieu en 2021, sur le thème de l'avancée en âge des personnes handicapées, avec la réalisation d'un stage croisé. Ces formations sont toujours très riches sur le plan de l'interconnaissance et le partage d'expériences renforcées par la réalisation d'un ou plusieurs stages de 1 à 2 jours réalisés par les participants.

✓ Les actions menées dans le cadre de notre CPOM (2021 – 2023)

Au regard, d'une signature tardive du CPOM, en juillet 2021, nous n'avons pu engager que quelques actions de ce 2ème CPOM sur l'année 2021. Par conséquence, les actions CPOM seront particulièrement denses et resserrées sur 2022 et 2023.

AXE 1 : Accompagner la stratégie de transformation de l'offre médico-sociale et ses impacts territoriaux

 Formations des personnes accompagnées par les ESMS et des administrateurs aux évolutions en cours dans le secteur du handicap

<u>Réalisation</u>: Isabelle GERARDIN et Pierrette SARRAZIN, conseillères techniques

Cette démarche s'adresse aux Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) de Bourgogne-Franche-Comté. Les transformations de l'offre dans le secteur du handicap sont nombreuses depuis plusieurs années (virage inclusif, Réponse Accompagnée Pour Tous, SERAFIN PH, etc.). Les orientations politiques en vigueur sont appliquées par les pouvoirs publics et les dirigeants des organismes gestionnaires. Les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap sont informés et formés dans le cadre de la formation continue ou encore de la révision des projets d'établissements et de services. Cependant, les personnes accompagnées et leurs aidants ont peu d'éléments sur ces évolutions et les changements qu'elles amènent alors même que l'un des enjeux majeurs réside dans le fait que les personnes soient actrices de leur parcours et puissent développer leur pouvoir d'agir.

Par ailleurs, il est important que les administrateurs soient associés à cette démarche afin de pouvoir orienter les décisions des organismes gestionnaires de manière pertinente et cohérente, en lien avec ces évolutions.

Pour ce faire, le CREAI BFC a réalisé un appel à candidature auprès des ESMS de Bourgogne- Franche-Comté pour proposer une formation de 2 journées pour 10 groupes (idéalement 5 en Bourgogne et 5 en Franche-Comté). Chaque groupe sera composé de 6 à 10 personnes accompagnées, d'un professionnel de soutien et de 1 ou 2 administrateurs. Ces derniers seront présents en tant qu'observateurs pour entendre les questionnements des personnes accompagnées, leurs propositions et éventuellement les relayer en CA.

5 sessions de formation seront assurées de mai à novembre 2022 et 5 sessions auront lieu en 2023.

- Groupe de travail régional EHPAD sur la transformation de l'offre

<u>Réalisation</u>: Pauline PAYRASTRE et Pierrette SARRAZIN, conseillères techniques

Les EHPAD, en tant qu'acteurs du secteur médico-social, sont amenés à s'inscrire, en lien avec les politiques publiques actuelles, dans une dynamique de transformation de leur offre de prestations, et ce afin de s'adapter aux besoins et attentes des personnes âgées qui évoluent. Certains EHPAD ont pris des initiatives sur les territoires, ouvrant le champ des possibles. Aujourd'hui, il est important de poursuivre cette dynamique en soutenant des projets concernant cette transformation de l'offre.

Aussi, le CREAI BFC a mis en place un groupe projet régional « La transformation de l'offre en EHPAD ». Il compte 12 professionnels de 6 EHPAD de BFC. Il s'agit, d'une part, de présenter des expériences d'EHPAD ayant mené un travail sur la transformation de leur offre, et d'autre part d'accompagner méthodologiquement les participants dans la structuration d'un projet en lien avec cette thématique. Ce groupe projet régional vise à partager des réflexions et des expériences entre EHPAD, afin de dynamiser la transformation de l'offre sur la région.

Le groupe projet régional s'est réuni une journée en 2021, l'occasion de travailler sur des éléments repères de la transformation de l'offre, ainsi que les attentes et besoins repérés dans chacune des structures.

AXE 2 : favoriser l'accès aux apprentissages et à la scolarité des personnes handicapées, ainsi que leur insertion professionnelle

- Groupe de travail régional sur les conditions de réussite d'une école inclusive

<u>Réalisation</u>: Isabelle GERARDIN et Sonia KRUGER, conseillères techniques

Inscrite dans la politique de l'école inclusive, la démarche de ce groupe de travail est d'établir un état des lieux des dispositifs relevant du champ du handicap et/ou de l'Education Nationale qui contribuent à la mise en œuvre de l'école inclusive et de cerner leurs articulations. Ces derniers se sont multipliés ces dernières années, chacun dans sa spécificité pour répondre à des besoins spécifiques afin de garantir une école pour tous. Force est de constater que les différents acteurs semblent perdus face à la multiplicité des actions menées, par manque d'interconnaissances, ce qui nuit à l'articulation entre ces divers dispositifs. Il semble à présent indispensable que les acteurs se connaissent mieux pour travailler ensemble de manière plus efficace dans une même direction en tenant

compte de leurs contraintes respectives. L'objectif de ce groupe de travail est donc de comprendre les différents parcours possibles en milieu ordinaire en mobilisant ces ressources et dispositifs et d'identifier les repères souhaitables pour la réussite du parcours de scolarisation de chaque enfant.

Ce groupe rassemble des acteurs de l'Education Nationale, l'ARS, des professionnels d'ESMS porteurs de différents dispositifs et représentant des types de déficience divers et des parents d'enfants scolarisés. Il s'est réuni une première fois en décembre pour travailler sur la feuille de route et avoir de premiers échanges sur l'école inclusive.

 Appui à la mise en place d'un réseau régional des UEMA, UEEA et unités apparentées

<u>Réalisation</u>: Isabelle GERARDIN et Sonia KRUGER, conseillères techniques

A partir de l'état des lieux dressé en 2020 par une étude menée par le CREAI sur les unités d'enseignement pour les enfants avec autisme (UEMA) dans la région, il s'agit de proposer aux acteurs de ces unités un espace de travail pour échanger sur les pratiques, mutualiser des outils et se projeter sur des évolutions potentiellement communes.

Aujourd'hui, la région Bourgogne-Franche Comté compte 14 UEMA, 7 UEEA et 3 dispositifs expérimentaux. Ils ont tous été conviés à participer à ce groupe de travail. Une première réunion a eu lieu en décembre. Elle a rassemblé des acteurs de plusieurs UEMA et UEEA sans atteindre l'exhaustivité mais une bonne représentativité. Trois principaux objectifs sont visés :

- co-construire une trame de rapport d'activité commune
- échanger sur les pratiques et les outils
- étudier les conditions de constitution d'un réseau régional des unités d'enseignement pour les enfants autistes.
- Accompagnement des ESAT dans la mise en place de parcours d'évolution professionnelle des travailleurs

<u>Réalisation</u>: Mathilde BIBOUDA, Directrice et Marielle BOSSU, conseillère technique

Au travers de la mise en place d'un groupe de travail pluriprofessionnel (ESAT, EA, services d'aide à l'insertion professionnelle, DREETS, Région, AFPA, etc.), le CREAI accompagne une démarche visant à définir les incontournables à mettre en place, afin d'aboutir dans les ESAT et avec les partenaires à la mise en œuvre d'une diversité parcours possibles d'évolutions professionnelles (dans et en dehors de l'ESAT). Les deux premières séances réalisées en 2021 ont permis de modéliser les parcours possibles et les outils afférant (internes et externes aux ESAT). Les suites du groupe de travail se concrétiseront avec des expérimentations en ESAT, une diffusion des travaux et des formations auprès des professionnels d'ESAT.

AXE 3: favoriser la mise en place d'une société inclusive pour les personnes handicapées et les personnes âgées

 Formation-action des ESMS sur la citoyenneté des personnes handicapées
 <u>Réalisation</u>: Dominique DUBOIS et Fabrice GAUTHERON, conseillers techniques

Vivre dans une société plus inclusive implique de plus nombreuses possibilités de participer à la vie citoyenne pour les personnes en situation de handicap. Pour autant, les personnes accompagnées par les établissements et services médico-sociaux peuvent être en difficulté pour exercer pleinement leur citoyenneté, sous ces différentes formes et ce, pour de multiples raisons.

Dans l'esprit des personnes accompagnées, la participation à la vie électorale et l'exercice du droit de vote restent parfois, et à tort, perçus comme impossible en raison d'une mesure de protection. Parfois aussi, ce sont les enjeux des différentes élections qui ne sont pas suffisamment accessibles aux personnes pour permettre le plein exercice de ce droit fondamental.

Les autres aspects de la citoyenneté tels que l'engagement dans la vie associative ou la participation à des actions de solidarité, s'ils sont parfois expérimentés par les personnes en situation de handicap, restent encore sous-utilisés comme levier et facteur d'une meilleure participation à la vie collective et citoyenne.

Chercher à développer ces différentes formes d'implication et de participation sociale concourt directement à l'autodétermination des personnes accompagnées, au développement de leur pouvoir d'agir et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le CREAI-BFC propose une formation-action pour aider les personnes accompagnées par les ESMS, ainsi que les professionnels de ces structures, à penser la citoyenneté et à mettre en place des actions visant à développer celle des personnes en situation de handicap, en partant de leurs besoins.

Cette proposition se compose de journées de formation (2 pour les professionnels et 1 pour les personnes accompagnées, mars 2022) ainsi que de journées d'accompagnement (2 journées et demi d'accompagnement de chaque structure, par le CREAI, pour soutenir la mise en œuvre d'un projet développant la citoyenneté, entre juin et novembre 2002). Une journée bilan et retour d'expériences avec l'ensemble des participants est également prévue en mars 2023. Elle s'adresse aux ESMS sous compétence ARS (IME – ITEP - ESAT – MAS – FAM – SAMSAH), aux personnes qu'ils accompagnent et à leurs professionnels.

 GT des ESSMS sur l'habitat en milieu ordinaire des personnes présentant des troubles psychiques

<u>Réalisation</u> : Pauline PAYRASTRE et Fabrice GAUTHERON, conseillers techniques

Suite à l'étude menée par le CREAI BFC sur le maintien dans le logement ordinaire des personnes avec troubles psychiques, ce groupe de travail régional à destination des professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire a été mis en place début 2021. Il s'agit de favoriser l'interconnaissance et la coopération entre les secteurs et d'accompagner la mise en œuvre de projets concrets en lien avec la thématique de l'accès et du maintien dans le logement ordinaire des personnes avec troubles psychiques, et ce afin de lancer une dynamique dans les structures participantes.

Ce groupe de travail réunit 11 participants issus du secteur médico-social : professionnels de foyer d'hébergement, SAVS, SAMSAH. Après 3 séances de partage d'expériences à partir de présentation de dispositifs régionaux au cours du 1^{er} semestre 2021 (Dispositif d'habitat inclusif, Équipe mobile de prévention en psychiatrie, dispositif « Un chezsoi d'abord », etc.), les participants ont réalisé des stages de découverte de 1 à 5 jours lors du 2ème semestre 2021. L'année 2022 sera consacrée au retour de ces stages et l'accompagnement méthodologique de leur projet en lien avec cette thématique de travail.

AXE 4: favoriser la vie amoureuse et sexuelle des personnes en situation de handicap

- Pilotage du programme régional vie amoureuse et sexuelle et handicap

<u>Réalisation</u>: Mathilde BIBOUDA, Directrice, Dominique DUBOIS, Anne DUSART et Nastasia MONCHICOURT, conseillères techniques

Le CREAI, le CICS et la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté se sont associés pour réaliser un programme régional d'éducation pour la santé relatif à la vie amoureuse et sexuelle des personnes handicapées. Ce programme est majoritairement financé par l'ARS de Bourgogne Franche-Comté et chaque établissement participe au programme à hauteur de 2 000 €.

Le programme comprend 4 étapes :

- 1 journée de formation des cadres
- 2 jours de formation des praticiens (ES, ME, ASS, psychologues, IDE, ...)
- 5 jours de formations pour les 2 ou 3 professionnels de chaque structure concernée qui se seront portés volontaires pour animer, à l'issue du programme, des groupes d'éducation à la sexualité
- 1 journée de supervision, après l'animation des premières séances d'éducation à la sexualité, à destination de ces mêmes animateurs

La finalité de ce programme est donc de former des intervenants en éducation à la sexualité au sein des établissements et services médico-sociaux de la région. Cependant, le programme prévoit également lors des deux premières étapes une formation auprès des cadres et une auprès des praticiens de chaque structure afin de garantir autant que possible une réflexion institutionnelle autour de la question de l'accompagnement à la vie amoureuse et sexuelle des personnes accompagnées par les ESMS.

La première session expérimentale était prévue sur l'année 2020 auprès de 5 ITEP de la région, pour un déploiement plus large par la suite. Du fait de la crise sanitaire, le calendrier a dû être revu. L'expérimentation se déroule de 2020 à 2022. La première journée de formation des cadres a pu être menée en 2020, avant le confinement. Cette journée a compté 11 participants, directeurs, directeurs adjoints et chefs de service venant des 5 ITEP concernés par l'expérimentation.

En 2021, les 2 jours de formation des praticiens ont eu lieu dans chacune des structures soit 10 jours de formation. Du fait de la crise sanitaire et des problématiques en ressources humaines engendrées, les sessions de formation n'ont pas toujours permis de former l'ensemble des praticiens.

- La formation du premier établissement a compté
 8 participants (psychologues, IDE, éducateurs spécialisés, moniteur d'atelier)
- La formation du deuxième établissement a compté 10 participants (moniteurs éducateurs, maîtresse de maison, éducateurs spécialisés, coordonnateur)
- La formation du troisième établissement a compté 3 participants (psychomotricienne, éducatrices spécialisées)
- La formation du quatrième établissement a compté 4 participants (psychologue, éducatrices spécialisées)
- La formation du cinquième établissement a compté 3 personnes (éducateurs spécialisés, psychologue)

Les 2 premiers jours de la formation des animateurs de groupe d'éducation à la sexualité ont également eu lieu en 2021. 14 professionnels issus des formations précédentes ont participé à cette formation. Les 3 derniers jours ont dû être reportés début 2022 du fait du contexte sanitaire.

La journée de supervision aura lieu en fin d'année 2022.

Cette action se poursuivra en 2022 avec la suite de l'expérimentation. Puis un déploiement plus large du programme commencera en 2022 par la formation du secteur handicap enfant (IME, SESSAD, ...) avec 1 session en Bourgogne et 1 session en Franche-Comté et se poursuivra en 2023 avec l'ouverture de 1 session en Bourgogne et 1 session en Franche-Comté pour le secteur adulte (ESAT, foyer, SAVS, ...). Chaque session concernera 5 établissements.

 Participation à la mise en place et à la pérennisation d'un centre ressources régional VAS parentalité et handicap

<u>Réalisation</u>: Mathilde BIBOUDA, Directrice et Nastasia MONCHICOURT, conseillère technique

Le CREAI, le CICS et la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté se sont associés en tant que préfigurateurs pour la création du Centre Ressources vie intime, affective, sexuelle et soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap. Ce Centre Ressources s'inscrit dans l'axe stratégique relatif aux personnes handicapées du projet régional de santé en réponse au Cahier des charges du Comité interministériel du handicap faisant suite aux propositions de la Conférence nationale du handicap. Un cahier des charges définissant les objectifs et les modalités des Centres Ressources est paru le 15 octobre 2020.

La création du Centre Ressources vie intime, affective, sexuelle et soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap de Bourgogne Franche-Comté est prévu sur 3 ans, avec des étapes distinctes :

- 2021/2022: Recenser tous les professionnels et les dispositifs qui travaillent sur les questions d'accompagnement à la vie intime, affective, sexuelle et/ou de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap afin de créer un annuaire en ligne des ressources et d'identifier les manques
- 2022/2023 : Mettre en réseau et organiser la montée en compétence des différents acteurs
- 2023 : Créer des lieux d'accueil sur le territoire régional

Le Centre Ressources vie intime, affective, sexuelle et soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap de Bourgogne Franche-Comté fonctionne avec :

 un COPIL (comité de pilotage) composé des trois préfigurateurs, de représentant d'organismes publics, d'ESMS et de représentants de personnes en situation de handicap. Le COPIL s'est réuni une première fois en 2021.

- un COTECH (comité technique) composé des trois préfigurateurs et de l'IREPS. Le COTECH s'est réuni une première fois en 2021.
- une commission des personnes en situation de handicap réunissant des représentants concernés par différents handicaps sera mis en place début 2022, suite à une proposition du COPIL
- Les actions faisant suite à l'étude portant sur le maintien dans le logement ordinaire des personnes présentant des troubles psychiques
 - Annuaire des ressources œuvrant pour le maintien dans le logement ordinaire des adultes présentant des troubles psychiques <u>Réalisation</u>: Pauline PAYRASTRE et Fabrice GAUTHERON, conseillers techniques, Virginie LURET, assistante technique, Mathilde BIBOUDA, Directrice

En partenariat avec l'ARS et la DREETS, suite à l'étude de 2020, il a été acté la création d'un annuaire numérique régional des ressources sanitaires, sociales et médicosociales œuvrant pour le maintien dans le logement ordinaire des personnes avec troubles psychiques. Son objectif est de rendre accessible les informations et ressources disponibles pour les personnes ayant des troubles psychiques, ainsi que de favoriser l'interconnaissance des différents acteurs.

Cet annuaire s'adresse aux personnes avec troubles psychiques, à leurs aidants et aux professionnels qui les accompagnent (bailleurs, mandataires judiciaires, éducateurs, assistants du service social, médecins, etc.).

Il apparait dans cet annuaire:

- Les missions, procédures d'admission, zones d'intervention et coordonnées des structures concourant au maintien dans le logement avec troubles psychiques (SAVS, SAMSAH, équipes mobiles, bailleurs sociaux, etc.)
- Des informations généralistes sur les autres structures pouvant être sollicitées tout au long du parcours des personnes (foyers d'hébergement, GEM, SSIAD, résidences accueil, etc.)

L'annuaire est disponible via ce lien : https://annuaire.psy.creaibfc.org/

 Formation « Vivre avec des troubles psychiques à domicile : mieux comprendre pour mieux accompagner »

<u>Réalisation</u> : Pauline PAYRASTRE et Fabrice GAUTHERON, conseillers techniques

L'étude réalisée avait également souligné les difficultés des différents professionnels, intervenant auprès de personnes souffrant de troubles psychiques sévères dans leur logement, à comprendre les effets de ces pathologies sur le mode d'habiter. Un certain défaut d'interconnaissance ou de mauvaises représentations concernant certains acteurs avaient également été relevés par ce travail de recherche.

Ces formations interdépartementales avaient donc pour objectif d'apporter des éléments de compréhension quant aux troubles psychiques sévères et leurs conséquences dans le logement ainsi que de favoriser la connaissance entre les différents intervenants afin d'améliorer la coordination des actions auprès des personnes.

Ces formations s'adressaient prioritairement aux bailleurs sociaux, mandataires judiciaires, assistants de service sociaux de secteur et professionnels des services d'aide à domicile.

4 sessions de 2 jours de formations ont été réalisées sur les huit départements de la région (deux en 2021 et deux en 2022, pour cause de report): 21 – 71; 70 – 90; 58 – 89; 39 – 25. Au total, elles ont rassemblé près de 60 personnes des différentes professions ciblées. Les inscriptions en ligne ont fait apparaître dans plusieurs départements une forte demande des professionnels concernant cette action de formation que nous n'avons pas pu pleinement satisfaire.

 Formation « Tutelles, curatelles, ... : comment ça marche ? »

<u>Réalisation</u>: Dominique DUBOIS, conseillère technique

Pour la 1ère fois, le CREAI proposait des formations gratuites, financées par la DREETS et l'ARS, à destination des personnes présentant des troubles d'origine psychique. 8 sessions d'une journée étaient proposées, dans les différents départements de la région.

Le but de ces journées de formation était de permettre aux majeurs protégés de devenir acteur de leurs mesures en comprenant les différentes mesures, comment elles fonctionnent et de quels recours ils disposent en cas de désaccord.

Du fait de la crise sanitaire, seules 3 sessions ont eu lieu en 2021 et les autres ont été reportées en 2022. Elles ont réuni 32 personnes. A l'issue des 3 journées, les participants étaient très satisfaits de ce qu'ils avaient appris, des échanges entre participants et de ce qu'ils allaient pouvoir en faire. Leur principal regret était qu'il n'y ait qu'une journée et non deux, car il leur restait de nombreuses questions... En tout cas, plus personne ne confondait tutelle et curatelle et tout le monde savait quoi faire en cas de difficultés avec les tuteurs ou curateurs!

Les actions partenariales

 Coordination d'Access'VAE et cérémonie de remise des diplômes : dispositif d'accès à la VAE pour les travailleurs d'ESAT et EA

<u>Coordination et suivi des candidats francs-comtois</u> : Marielle BOSSU, conseillère technique

<u>Suivi des candidats bourguignons</u> : Nastasia MONCHICOURT, conseillère technique



Ce dispositif, initié et piloté par le CREAI depuis 2008, poursuit son développement en Bourgogne Franche-Comté. Il offre aux travailleurs d'ESAT et d'EA de BFC un accompagnement renforcé pour leur VAE, au titre du droit à

compensation. 161 travailleurs au total ont mené ou sont en cours de démarche <u>Access'VAE</u> et plus de la moitié des ESAT et EA de la région ont désormais intégré le dispositif.

Le taux de validations totales des diplômes des 12 promotions organisées depuis 2008 est de 90 %.

Le CREAI poursuit sa mission d'ingénierie, de coordination, de communication, de valorisation du dispositif et de suivi de l'avancée des démarches sur les 8 départements. Il gère la facturation et le suivi administratif et financier des VAE. Ce rôle est essentiel dans ce dispositif multi financements des parcours Access'VAE (OPCO Santé, Région, Compte Personnel de Formation) pour soutenir et conseiller les ESAT et EA. Depuis 2021, après plusieurs années de recherches de financements complémentaires, le CREAI a permis que les ESAT et EA adhérant à l'OCPO Cohésion sociale et à l'ANFH puissent proposer des parcours pris en charge.

Le 30 novembre 2021, le CREAI a organisé une cérémonie de remise des diplômes à la Maison des Sciences de l'Homme à Dijon, après plusieurs reports dus à la crise sanitaire. Les 30 derniers diplômés depuis 2018 ont ainsi été mis à l'honneur. 100 participants étaient présents à cet évènement festif. Chaque travailleur d'ESAT ou d'EA a reçu son diplôme encadré et une chanson leur a été dédiée par la Compagnie des Gens.



Le CREAI est aussi régulièrement invité à présenter le dispositif aux moniteurs d'ateliers en formation à l'AFPA, au sein des ESAT et EA, aux partenaires de l'insertion et de la formation, etc.



Partenariat avec le CHU Dijon Bourgogne pour le CRA Bourgogne

Réalisation pour l'équipe du CREAI : Mathilde BIBOUDA, directrice, Isabelle ASTRATOFF, secrétaire, Véronique GEORGIE, Responsable administrative

Depuis 2006, le CREAI est partenaire du CHU dans le cadre du Centre Ressources Autismes (CRA). Le CREAI œuvre à la diffusion de l'information et à la réflexion régionale relative aux TSA (Troubles du Spectre Autistique). Le réseau des CREAI est une source d'information précieuse pour étoffer la réflexion régionale du CRA sur l'autisme, en lien également avec le GNCRA.

La formation aux aidants familiaux

Suite à l'appel à projet du GNCRA et de la CNSA en 2020, le CRA a confié au CREAI sa gestion administrative et financière.

Le projet, piloté par Sandrine PANIEZ Responsable de formation au CRA, avec l'aide de Véronique GEORGIE et d'Isabelle ASTRATOFF, comprend :

- La contractualisation avec les intervenants
- Le suivi des dépenses et le bilan financier

2021 a vu le déploiement de 5 actions de formation à destination des proches aidants de personnes avec TSA sur le territoire de la Bourgogne :

- Autisme et TSA: socle de connaissances de base
 Parcours ABC (Autisme Bien Comprendre) –
 2 jours 2 sessions
- Les comportements problèmes : les comprendre, les prévenir, les accompagner – 3 jours
- Scolarisation des enfants et adolescents avec autisme : quels parcours ? – 2 jours
- Habiletés sociales Compréhension et gestion des émotions – 2 jours
- Vie affective et sexuelle 2 jours



Suite au contexte sanitaire, l'organisation des actions de formation a été de nouveau fortement impactée. Toutefois, le CRA Bourgogne a maintenu au mieux son activité formation en direction des proches aidants de personnes avec TSA. Certaines journées de formation ont pu être organisées en présentiel et en distanciel et d'autres ont été annulées.

Ce programme a donc comptabilisé 13 jours de formation pour plus de 54 proches aidants formés.

Ces formations ont mobilisé de nombreux intervenants du territoire issus de chacun des 4 départements qui se sont impliqués dans ces formations aux côtés du CRA, avec des parents et des associations de familles également intervenants.

De par la composition du comité de pilotage qui réunit, aux côtés du CRA, les associations de familles et/ou d'usagers, les organismes gestionnaires de structures médico-sociales (ESMS) ou sanitaires (établissements ou services), et des institutionnels (MDPH, EN ...), cette action a également permis un fort maillage territorial entre ces différents acteurs.

Au vu du succès de ces formations et des nouveaux besoins repérés, celles-ci seront reconduites pour partie en 2022 et de nouvelles thématiques seront proposées.



Informations

Le CREAI que nous présentons comme un « lieu tiers » de concertation et de réflexion entre les acteurs favorisant ainsi l'observation et l'analyse des situations de vulnérabilité, s'avère être également un « lieu ressources ». Il contribue en effet à la diffusion d'informations concernant le secteur sanitaire, social et médico-social, complétées d'analyses des politiques sociales en lien avec les pratiques des professionnels et les contextes de vie des personnes concernées. Cette diffusion s'opère par l'intermédiaire de plusieurs supports.

L'annuaire régional des structures sociales et médico-sociales

<u>Mise à jour</u> : Virginie LURET, assistante technique, Isabelle ASTRATOFF et Sophie LECURET, secrétaires

L'annuaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la région a fait l'objet d'une mise à jour importante en 2020, durant le confinement, avec l'intégration des centres hospitaliers, centres de santé, cliniques, polycliniques, CHS et cliniques psy, les CMP, les PMI, les LHSS, les maisons relais, les résidences autonomie, les résidences sociales. Il est accessible gratuitement sur notre site internet.

Les publications via le Bulletin d'Informations

<u>Coordination générale</u>: Mathilde BIBOUDA, directrice <u>Coordination de l'élaboration du programme d'activités et</u> <u>vie de la région</u>: Véronique GEORGIE, responsable administrative

<u>Présentation et diffusion</u> : Sophie LECURET, secrétaire

Le CREAI Bourgogne Franche-Comté publie un bulletin d'informations bi-mensuel, reconnu dans notre région et bien au-delà, pour les articles de témoignages et/ou d'analyses issus de nos travaux.

Ces articles sont élaborés par notre équipe, par les professionnels du réseau de la Fédération des CREAI et par des collaborateurs ou partenaires associés à nos réflexions ou travaux.

Ils sont diffusés gratuitement aux contribuants du CREAI BFC.

En 2021, nous avons publié les articles suivants dans notre bulletin d'informations :

- Focus 1: De l'information à la désinformation: la communication auprès des ESSMS et des personnes vulnérables pendant la crise du Covid-19
- Focus 2: Traitement différentiel des professionnels durant la crise du Covid-19: Ségur de la santé et prime exceptionnelle Covid
- Le cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger
- Vers un modèle social du travail plus inclusif pour les personnes accompagnées en ESAT: propositions d'évolutions
- Mieux désigner les contraintes inacceptables pour mieux prévenir : la démarche nationale de consensus sur la maltraitance
- Interview de Mme Ghadi, directrice de la qualité de l'accompagnement social et médico-social à la HAS

En 2021, du fait du contexte pandémique et d'absences de personnels, nous n'avons pu publier de newsletter. Elle sera de nouveau en ligne courant 2022.

Le site internet <u>www.creaibfc.org</u>

Suivi et projet : Virginie LURET, assistante technique

Dans cette profusion permanente d'informations, nous avons sélectionné les événements et réunions intéressant le secteur de l'action sociale et médico-sociale. Nous diffusons de manière actualisée les informations et documents produits par le CREAI et le réseau de la Fédération des CREAI.

Les participants aux commissions régionales ont pu y trouver le calendrier et les thématiques de travail programmées. Ils s'inscrivent en ligne.

Un moteur de recherche facilite l'accès aux articles publiés dans le bulletin d'informations et aux études que nous publions.

En 2021, 9 551 visiteurs se sont rendus sur notre site, notons que plus d'1 internaute sur 3 (34 %) se dirige vers la page des offres d'emploi et près de 1 sur 6 (14 %) sur la page d'accueil.

Les offres d'emploi

Suivi : Isabelle ASTRATOFF et Sophie LECURET, secrétaires

549 offres ont été diffusées à la demande des organismes gestionnaires. Rappelons qu'il est gratuit pour les établissements et services contribuant au fonctionnement du CREAI Bourgogne Franche-Comté. Comme souligné plus haut, ce service génère depuis de nombreuses années un fort taux de consultation de notre site internet (34 %, soit 3 247 visites).

Le conseil aux acteurs et la participation à divers groupes de travail

L'équipe du CREAI Bourgogne Franche-Comté s'est mobilisée près de 28 jours en 2021 pour apporter des conseils aux acteurs de la région.

Les sollicitations sont de nature très diverses (juridiques, techniques, bibliographiques, ...) et émanent de différents acteurs (institutionnels, professionnels, étudiants, personnes en situation de vulnérabilité ou aidants).

Nous proposons également des demi-journées d'intervention auprès des structures contribuantes.

Mathilde BIBOUDA est notamment intervenue dans le cadre de la journée associative des PEP CBFC, au Palais des Congrès de Beaune, le 24 novembre, sur la thématique : « 100 % autodéterminé : rêve ou réalité ? », aux côtés de Thierry Troncin, Docteur en sciences de l'éducation et Maître de conférences, France Mourey, Enseignant chercheur à l'Université de Bourgogne et Christelle ANDRÉ, Architecte associée AA Group.



Comme indiqué plus haut, le CREAI est également membre de la CRSA et participe à diverses réunions de l'ARS. Nous avons notamment participé à l'organisation d'une journée d'étude, en distanciel, sur la pair-aidance. Mathilde BIBOUDA a co-animé un atelier intitulé « Pairaidant un professionnel à part ou à part entière ? ».

La démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations – certification QUALIOPI

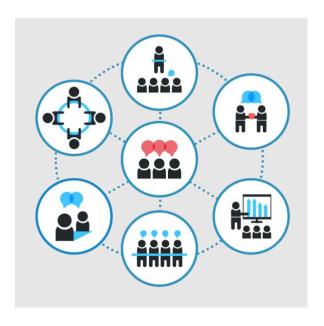
<u>Coordination et suivi</u> : Mathilde BIBOUDA, Directrice et Véronique GEORGIE, Responsable administrative

L'équipe du CREAI Bourgogne Franche-Comté a poursuivi en 2021 son travail intensif sur des aspects d'amélioration, au sens large, de la qualité de nos prestations.

Nous avons ainsi obtenu, en septembre 2021 notre première certification QUALIOPI qui est la marque de certification qualité des prestataires de formations, indispensable pour proposer des formations émargeant sur les plans de formations des structures.



La vie associative du CREAI



Les membres du bureau se sont réunis 4 fois et 5 Conseils d'Administration se sont tenus à Dijon au cours de l'année 2021. L'assemblée générale s'est tenue le 31 mai 2021 à la MSH. Elle a rassemblé près de 26 personnes.

Cette année, exceptionnellement, il n'y a pas eu de conférence à l'issue de l'AG.

Toutes ces réalisations ont pu se faire bien sûr, grâce aux compétences techniques de l'équipe de conseillers techniques, mais également par l'engagement particulièrement actif des bénévoles dans nos instances, assumant des fonctions précieuses pour le fonctionnement de la structure. Il faut saluer cet engagement et nous tenons à les en remercier.

L'année 2021 a également été marquée par une première inauguration de nos nouveaux locaux, avec les membres du CA, nos partenaires privilégiés et les anciens membres de l'équipe et du CA.

Une seconde inauguration était prévue pour janvier 2022, mais sera reportée en septembre du fait du contexte sanitaire.

L'équipe a été touchée par les marques d'attachement auprès du CREAI BFC.

La salle de réunion a été baptisée salle Michel DELMAS en son honneur et en tant que premier directeur du CREAI BFC.

















Les ressources du CREAI

Les ressources humaines et techniques

L'année 2021 a été marquée par plusieurs évolutions au sein de l'équipe du CREAI :

- Recrutement de Fabrice GAUTHERON, conseiller technique, ex éducateur spécialisé en Foyer de vie pour adultes avec troubles psychiques
- Recrutement de Sonia KRUGER, conseillère technique, enseignante spécialisée en ULIS
- Départ de Clément POUPONNEAU, conseiller technique et de Balkissa AHMED, comptable

En décembre 2021, notre équipe comptait 9 conseillers techniques (7,7 ETP), 4 personnes composant l'équipe administrative (3,8 ETP) et la directrice (1 ETP), soit au total 14 salariés (12,5 ETP).

L'équipe du CREAI en 2021

Le CREAI a contractualisé une prestation de service avec l'ESAT le Mirande qui assure l'entretien de nos locaux.



Depuis novembre 2015, Maryline GERMIN qui assure cette prestation a su s'adapter à notre organisation.

Elle a fait valoir ses droits à la retraite en septembre 2021. Nous avons célébré son départ avec émotion.





Elle a été remplacée par Christophe BLETTNER.

DIRECTRICE

Mathilde BIBOUDA

(temps de travail : 100 %)



<u>Type d'activité</u>: coordination générale du CREAI et des travaux avec la Fédération des CREAI – interventions dans le cadre de conférences auprès des équipes et Conseils d'Administration

<u>Animation de commissions et groupes de travail</u>: Directeurs généraux, directeurs de pôle – évolution des parcours en ESAT

<u>Secteurs particuliers</u>: évaluation - personnes handicapées - protection de l'enfance – politiques sociales et médico-sociales <u>Formation</u>: Master en Management et Evaluation des Organisations de Santé et d'Education (MEOSE)

CONSEILLERS TECHNIQUES

Marielle BOSSU

(temps de travail : 70 %)



<u>Type d'activité</u>: études - interventions en établissements - organisation de journées d'étude – pilotage de dispositifs

<u>Animation de commissions et groupes de travail</u>: ESAT - évolution des parcours en ESAT

<u>Secteur particulier</u>: personnes handicapées - formation, professionnalisation, insertion professionnelle, VAE – hébergement et insertion

<u>Formation</u>: Master Management et Evaluation des Organisations de Santé – Maîtrise de Management et Gestion des Entreprises de la Santé et du Social

Dominique DUBOIS

(temps de travail : 100 %)



<u>Type d'activité</u> : interventions en établissements - - formations auprès de professionnels et personnes accompagnées appui aux Conseils départementaux — accompagnement à l'évaluation interne — accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements - études

Animation de commissions et groupes de

<u>travail</u>: protection de l'enfance - cadres intermédiaires de direction – handicap et protection de l'enfance - GT9 « Sortants d'ASE »

<u>Secteur particulier</u>: protection de l'enfance, majeurs protégés, droits des personnes accompagnées, vie amoureuse et sexuelle, bientraitance et maltraitance

Formation : DEA de droit processuel - Maîtrise de droit privé

Anne DUSART

(temps de travail: 100 %)



<u>Type d'activité</u>: recherches - interventions en établissement et service - formations auprès de professionnels et personnes accompagnées - de conseil aux directions et organismes gestionnaires

<u>Animation de commissions</u> : handicap d'origine psychique (adulte) - action médicosociale précoce

<u>Secteurs particuliers</u> : participation - ation - vie amoureuse et sexuelle - violence -

autodétermination - vie amoureuse et sexuelle - violence - maltraitance - deuil et fin de vie des personnes handicapées - écrits professionnels - démarche de réflexion éthique

<u>Formation</u>: DESS de psychologie clinique et psychopathologie - DEA de sociologie - Master management et évaluation des organisations de Santé - Master recherche « Santé, populations et politiques sociales »

Fabrice GAUTHERON

(temps de travail : 100 %)

<u>Type d'activité</u> : formations auprès de professionnels et personnes accompagnées

<u>Animation de commissions et groupes de travail</u>: handicap d'origine psychique (enfants) – habiter en troubles psychiques <u>Secteurs particuliers</u>: Troubles psychiques (adultes et enfants) – violences – transgressions et sanctions – pouvoir d'agir - citoyenneté

<u>Formation</u>: Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé - Diplôme de Manager d'Organisme à Vocation Sociale et Culturelle de l'Economie Sociale et Solidaire

Isabelle GERARDIN

(temps de travail : 100 %)



<u>Type d'activité</u>: recherches - études - interventions en établissements – accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements

<u>Animation de commissions et groupes</u> <u>de travail</u>: SESSAD, IME, handicap, handicap et protection de l'enfance, école inclusive, UEMA

<u>Secteurs particuliers</u> : économie sociale - personnes âgées - services à domicile - personnes handicapées <u>Formation</u> : Doctorat en sciences économiques

Sonia KRUGER

(temps de travail : 20 %)



<u>Type d'activité</u>: animation de groupes de travail – études – enseignante spécialisée en RASED <u>Animation de groupes de travail</u>: école

inclusive, UEMA, UEEA, EMAS

<u>Secteurs particuliers</u> : école inclusive <u>Formation</u> : Master Métiers de

l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et

ingénierie de formation (PIF) – parcours métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins particuliers

Nastasia MONCHICOURT

(temps de travail 80%)



<u>Type d'activités</u> : interventions en établissement – organisation de journées d'étude - accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements ou de services et des projets personnalisés

<u>Animation de commissions et groupes de travail</u>: handicap d'origine psychique (enfants) – handicap - EMAS

 $\underline{\textit{Secteurs particuliers}}$: personnes handicapées - protection de l'enfance

<u>Formation</u>: Master 2 Sciences Humaines et Sociales, à finalité professionnelle, Mention Psychologie, Spécialité Psychopathologie et Psychologie Clinique

Pauline PAYRASTRE

(temps de travail 100%)



<u>Type d'activités</u>: études - interventions en établissement — accompagnement à l'évaluation interne - accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements ou de service

<u>Animation de groupes de travail</u>: transformation de l'offre en EHPAD— habiter en troubles psychiques

<u>Secteur particulier</u>: personnes handicapées – inclusion sociale <u>Formation</u>: Master 2 professionnel Actions Sociales et de Santé, spécialité Direction et Responsabilité de Services: Vieillissements et Handicaps

Pierrette SARRAZIN

(temps de travail 100%)



<u>Type</u> <u>d'activités</u> : appuis méthodologiques - interventions en établissement - accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements ou de service

<u>Animation de commissions et groupes de</u>

travail: assistants de service social -

transformation de l'offre en EHPAD

<u>Secteurs particuliers</u> : protection de l'enfance – évolution des politiques publiques

<u>Formation</u>: Master II Sociologie de l'Intervention Sociale (Etudes et Evaluations) – DEIS - CAFDES

POLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Isabelle ASTRATOFF

(temps de travail : 100 % à compter du 17/05/2021)

Secrétariat général - service des offres d'emploi – suivi de la documentation interne – gestion administrative des formations en direction des aidants familiaux (CRA Bourgogne) – gestion administrative des formations aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles d'un organisme gestionnaire de Bourgogne Franche-Comté.

Véronique GEORGIE

(temps de travail : 100 %)



Responsable administrative et secrétaire de direction - organisation administrative et suivi des journées d'étude, de la vie associative, des activités du CREAI, des contributions et cotisations, élaboration des bilans financiers d'activités, des budgets prévisionnels, des comptes administratifs, pilotage de la démarche QUALIOPI

Sophie LECURET

(temps de travail : 100 %)

Secrétariat général - service des offres d'emploi - présentation du bulletin d'informations — saisie de la comptabilité

Virginie LURET

(temps de travail : 80 %)

Assistante en analyse de données statistiques - organisation informatique du CREAI - actualisation du site internet



Les ressources financières

En 2021, nos ressources financières sont de 3 ordres :

- Les contributions des établissements et services de la région

Dans un contexte financier difficile pour tous, il faut souligner le soutien de 331 organismes gestionnaires, d'établissements et services de la région qui nous ont renouvelé leur confiance en participant à nos travaux, en nous sollicitant pour la formation et l'accompagnement de leurs équipes dans la réalisation de projets et en contribuant financièrement au fonctionnement du CREAI.

Les contributions des établissements et services de la région sont un soutien indispensable à notre fonctionnement, avec 367 k€; elles représentent 30 % de nos ressources et l'un des montants les plus élevés de tous les CREAI au niveau national. Elles sont en augmentation de 3% par rapport à 2020. Cela permet au CREAI d'exister, de construire une expertise et de la partager le plus largement possible, mais aussi d'organiser des commissions régionales et des journées d'étude et d'échanges, d'apporter des conseils et appuis aux structures, professionnels et personnes accompagnées et de tenir à jour et rendre public un <u>annuaire régional</u> des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

- Les actions de formation et autres interventions

Les formations, appuis méthodologiques et pilotage de projets que nous menons tout au long de l'année représentent 40 % de notre budget avec une facturation à hauteur de 486 k€.

Il s'agit de réponses à des sollicitations provenant directement des établissements et services de la région, ou encore de réponses à des appels à projets. A titre d'illustration, nous avons eu la satisfaction de voir notre investissement récompensé puisque nous avons été retenus pour former les agents de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du Conseil départemental du Doubs, au référentiel de la HAS portant sur l'évaluation du danger et aux écrits professionnels (6 groupes avec pour chacun 5 jours de formation).

Le budget du CREAI est en construction permanente et évolue d'une année sur l'autre en fonction des sollicitations qui nous sont adressées et des dossiers que nous déposons.

- Les actions menées grâce aux financements d'administrations publiques

Depuis 2019, il a été décidé d'isoler les financements alloués au CREAI en provenance des Administrations publiques, à savoir l'ARS, la DREETS, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux, le Haut Commissariat de Lutte contre la Pauvreté et la CPAM.

La dotation concernant la Bourgogne-Franche-Comté (91 K€), en provenance de la DGCS (via l'ARS) et la CNSA, est depuis plusieurs années fléchée pour des travaux définis en région avec l'ARS et la DREETS. Cette attribution est fixée chaque année dans le cadre d'une instruction précisant les travaux intéressant l'Administration. C'est à ce titre que nous avons mené, en 2021 :

- 8 formations 1 par département à destination des personnes concernées sur les mesures de protection iuridique
- 4 formations de 2 jours à destination des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social sur l'accompagnement à domicile de personnes présentant des troubles psychiques
- la réalisation et mise en ligne d'un <u>annuaire régional</u> des ressources sanitaires, sociales et médico-sociales des pour le maintien dans le logement des personnes avec troubles psychiques

Depuis 2019, la DGCS et la CNSA consacrent 50 K€ de cette dotation pour chacun des CREAI sur une partie de fonctionnement, nous permettant ainsi de nous autosaisir sur certains thèmes de travail et de participer à diverses réunions de concertation ou d'élaboration d'une réflexion collective intéressant l'intérêt général. Il est important de préciser que du fait de la publication de plus en plus tardive de l'instruction annuelle par la DGCS concernant le financement des CREAI, nous avons un décalage d'un an. Cette subvention représente 4 % de nos produits.

Les financements accordés par le Haut-Commissaire à la lutte contre la pauvreté, dans le cadre de son appel à projet annuel, concernent quant à eux 3 actions :

- La poursuite de l'appui au développement d'association ADEPAPE sur les 8 départements
- L'expérimentation d'un projet d'accès à l'autonomie sur les départements de la Saône-et-Loire et du Territoire de Belfort
- L'organisation d'une journée d'étude régionale, en 2022, sur l'accès sur les projets d'accès à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE

Le CPOM signé avec l'ARS BFC pour la période 2018-2020, a dû être finalisé en 2021, du fait des reports COVID de l'an passé et nous a permis de mener à bien les actions suivantes :

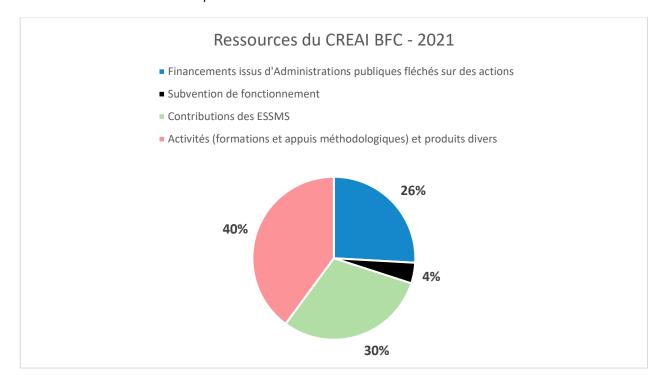
- Organisation et animation de formations départementales sur le vieillissement des personnes handicapées, formations conjointes aux secteurs Handicap et Personnes âgées avec l'organisation de stages croisés
- L'organisation et l'animation de formations « Représenter les usagers et soutenir les usagers élus en CVS » et de formations « Mieux connaître ses droits en tant que personne accompagnée par un ESMS »

Par ailleurs, le 2^{ème} CPOM 2021-2023 ayant été signé en septembre, nous avons pu initier quelques actions en fin d'année :

- Lancement du centre ressources régional vie intime, amoureuse, sexuelle et parentalité des personnes en situation de handicap
- Mises en place de groupes de travail : évolution des parcours en ESAT, école inclusive, UEMA/UEEA, transformation de l'offre en EHPAD

Ces financements issus d'Administrations publiques ont représenté 315 k€, soit un quart (26 %) de nos ressources.

Nos sources de financement se répartissent de la manière suivante en 2021¹ :



¹ Ces données ne tiennent pas compte des fonds dédiés



RAPPORT D'ORIENTATIONS 2022

Présenté par Jacques NODIN, Président, et Mathilde BIBOUDA, Directrice

La crise liée au COVID19 que nous avons traversons depuis 2 ans, sera malheureusement toujours d'actualité en 2022. Elle nous bouscule, nous perturbe, nous entrave parfois mais elle peut aussi agir comme un accélérateur pour mener à bien certains changements stratégiques, de fonds, en développant notamment les pratiques de l'« aller vers » les personnes en situation de vulnérabilité, ou encore la mise en œuvre d'un réel décloisonnement dans le secteur sanitaire, social et médico-social, faisant partie intégrante de nos orientations prioritaires pour les années à venir.

Dans ce contexte, nous avons défini pour 2022, 4 axes stratégiques :

1. Accompagner la transformation de l'offre, à travers le décloisonnement du secteur sanitaire, social et médico-social :

Il s'agit d'une thématique prioritaire dans les travaux des CREAI depuis plusieurs années, et notamment pour le CREAI BFC. Cela fait partie intégrante de nos missions que d'informer, d'accompagner et de soutenir au long cours la transformation de l'offre dans le secteur social et médico-social. Et cette évolution ne peut avoir lieu sans décloisonner le secteur sanitaire, social et médico-social. L'enjeu étant d'améliorer les coopérations au service des plus vulnérables, en devenant ressources pour le milieu dit « ordinaire ». Le rapport de Denis PIVETEAU intitulé « Experts, acteurs, ensemble pour une société qui change » publié en février 2022 sera une boussole en la matière.

Dans ce contexte, nous souhaitons réaffirmer notre place en la matière, développer et renforcer nos appuis au secteur de la Santé, au sens de l'OMS, à ses professionnels, afin de favoriser la transversalité entre les différents acteurs.

Pour ce faire, différentes actions sont déjà planifiées ou envisagées :

- Appui au Préfet de région dans l'accompagnement et le soutien des acteurs du secteur social et médicosocial à la transformation de l'offre
- Formation des administrations publiques à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, afin d'œuvrer à l'avancée vers une société inclusive
- Poursuite ou déploiement de partenariats avec notamment :
 - l'Education Nationale au sujet de l'école inclusive
 - mais aussi avec l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) sur le parcours des personnes présentant des troubles psychiques
 - la MSH (Maison des Sciences de l'Homme) de l'Université de Bourgogne, notamment sur la poursuite de la recherche portant sur « Les acteurs du social et médico-social aux prises avec la crise générée par la pandémie de COVID-19 » et une présentation des résultats en AG
 - les structures de cancérologie sur les suites de l'étude nationale « Cancer et handicap »
- Poursuite de la commission régionale pour les acteurs de la protection de l'enfance et du handicap sur leurs modalités de coopérations et de la commission régionale à destination des Directeurs généraux du secteur social et médico-social sur la transformation de l'offre

- Animation du groupe régional sur les « sortant d'ASE » (GT 9), réunissant des acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, en lien avec le Haut-Commissaire régional et organisation d'une journée d'étude régionale sur les projets d'accès à l'autonomie
- Animation du groupe de travail régional sur la transformation de l'offre en EHPAD et l'accompagnement de 6 structures dans leurs projets
- Lancement du projet de formation national START, en BFC, sur les TND (troubles neuro-développementaux)
 axé sur la coopération entre les acteurs du soin et de l'accompagnement
- Réalisation d'une étude (2022/2023) sur l'impact de l'inclusion sur les liens sociaux des personnes en situation de handicap et d'une autre sur la scolarisation en milieu ordinaire

2. La notion d'autodétermination : apports théoriques et mise en pratique

La notion d'autodétermination est très présente dans les débats et publications concernant les personnes en situation de vulnérabilité. Il est au cœur de l'actualité des politiques sociales. Pour autant, il nous semble que ce terme est trop souvent galvaudé et pas suffisamment concrétisé.

En effet, les ESSMS se posent souvent la question, au-delà de l'intention, de la meilleure façon possible pour rendre effectif ce concept.

Le CREAI souhaite approfondir ces questions à travers diverses actions prévues en 2022 :

- Accompagnement d'un établissement ou d'un service volontaire dans la concrétisation de sa politique en faveur de l'autodétermination
- Animation de formations, à destination des personnes accompagnées sur la transformation de l'offre
- Organisation d'une journée d'étude régionale, le 1er décembre 2022 (date à confirmer) sur la transformation de l'offre dans le secteur du handicap, avec des retours d'expériences – à destination des personnes accompagnées, des administrateurs et des professionnels
- Formation de pair-aidants dans le cadre du dispositif Access'VAE
- Sollicitation de pair-aidants formés en tant qu'intervenants dans le cadre de formations sur les CVS
- Valorisation des effets induits d'une démarche Access'VAE, chez les travailleurs handicapés d'ESAT et d'EA, en termes notamment de gain de confiance en soi et de redynamisation de leurs projets
- Formation-action auprès d'un groupe de 6 structures volontaires sur l'accompagnement à la citoyenneté des personnes en situation de handicap, dans le cadre de notre CPOM
- Mise en place d'un groupe de travail sur l'accessibilité de nos formations, de nos communications et la place des personnes vulnérables dans nos instances (CA, groupes de travail, ...)

Une priorité donnée aux questions d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes accompagnées

En 2022, la notion d'évaluation sera plus que jamais sur le devant de la scène suite a la publication du référentiel d'évaluation des ESSMS.

Au-delà d'informer, il s'agit pour le CREAI de conseiller les acteurs et de les appuyer dans les évolutions à décliner au sein de leurs institutions en matière d'évaluation et d'amélioration continue du service rendu aux personnes accompagnées.

Plusieurs types d'actions prévues en 2022 vont dans ce sens :

- Conférences et formations des ESSMS sur les contours et enjeux de l'évaluation et de la démarche continue d'amélioration de la qualité
- Accompagnement de structures dans leur démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité avec l'outil de la fédération ANCREAI : <u>ARSENE</u>
- Relance de la commission régionale des qualiticiens

4. Favoriser l'accès à une vie intime, amoureuse et sexuelle, ainsi qu'à la parentalité pour les personnes en situation de handicap

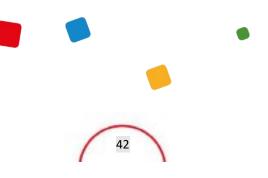
Depuis de nombreuses années, le CREAI travaille sur cette thématique, en partenariat avec le service prévention de la Mutualité française BFC et le CICS. Notre expertise sur le sujet est reconnue et il nous semble indispensable que de poursuivre les actions entamées favorisant l'accès à une vie intime, amoureuse et sexuelle source d'épanouissement pour les personnes en situation de handicap. La question de la parentalité sera également traitée.

Pour ce faire, différentes actions sont déjà planifiées sur l'année 2022 :

- Mise en place du centres ressources régional vie intime, amoureuse, sexuelle et parentalité pour les personnes en situation de handicap en partenariat avec la MFBFC, le CICS, l'IREPS, APF France Handicap, l'EPNAK, la CAF, la PMI, le CIDFF, Nous aussi, l'AFTC, ... avec des professionnels et des personnes en situation de handicap qui ont souhaité, en plus du COPIL, la création d'une commission ad 'hoc spécifique les concernant
- Mise en ligne sur le site <u>www.vas-handicap.fr</u> d'un annuaire des ressources régionales sur le sujet suite à l'envoi d'un questionnaire auprès des structures susceptibles de porter des dispositifs à destination des personnes en situation de handicap
- Organisation de formations à destination des établissements et services handicap enfant de la région visant à former des animateurs de groupes d'éducation à la sexualité
- Organisation, à l'horizon 2023, d'un forum régional à destination des personnes en situation de handicap

De manière transversale, l'année 2022 sera également marquée pour le CREAI par :

- Le maintien et le renforcement de nos relations avec les autorités publiques (Rectorat, Préfecture, ARS, DREETS, Conseil Régional, Conseils Départementaux, Métropole) et nos partenaires (ORS, REQUA, URIOPSS, ...)
- La mise en place d'une politique en matière de communication sur nos travaux, afin de les rendre davantage lisibles, par le biais d'une présence notamment sur les réseaux sociaux professionnels



Informations complémentaires



www.creaibfc.org

Une rubrique « <u>annuaire du secteur social et médico-social</u> » de Bourgogne-Franche-Comté vous permet de trouver les coordonnées d'établissements, de services, d'associations et d'organismes du secteur de la région.









Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

1 A rue des Ruchottes – 21121 AHUY

Tél: 03.80.28.84.40 E-mail: creai@creaibfc.org

www.creaibfc.org